



SIVAL FONDERIE SAS à conseil d'administration au capital de 500 000 €
Siège social : Route de Saint-Pierre en Val - 76260 Eu
RCS Dieppe 508 367 752

DOCUMENT D'INFORMATION

SIVAL FONDERIE augmente son capital par émission de 40 000 actions à souscrire au prix unitaire de 12,5 euros La période de souscription est fixée jusqu'au 30 juin 2019



Les actions SIVAL sont éligibles au PEA et au PEA-PME (exonérées d'impôt sur dividendes et sur les plus-values).

Les actions SIVAL peuvent être revendues ou achetées librement, de gré à gré, avec le Carnet d'annonces électronique SIVAL à partir du site www.sival-group.com/informations-financieres.php

En dernière page du présent document, un bulletin de souscription permet de souscrire à l'augmentation de capital. Il suffit de le remplir, d'y joindre le chèque correspondant à votre souscription et de l'adresser au siège social de SIVAL.

AVERTISSEMENT

Ce document d'information est destiné aux personnes intéressées par l'achat, la vente et/ou la souscription d'actions émises par SIVAL FONDERIE. Elles ne peuvent participer à cette opération que directement pour leur propre compte. Ce document expose la situation actuelle, le plan de développement des activités futures et les perspectives financières de SIVAL FONDERIE.

Ces perspectives étant soumises, naturellement, aux aléas inhérents au développement d'une entreprise, la souscription au capital s'adresse à des personnes capables d'en apprécier les risques.

Les actions SIVAL FONDERIE ne font à ce jour l'objet d'aucune inscription sur un quelconque marché d'actions réglementé. Toutefois, un Carnet d'annonces d'actions, de gré à gré, a été mis en place par CiiB afin de faciliter la liquidité des titres. Les prix s'y forment librement et peuvent être sujet à une importante volatilité à la hausse ou à la baisse ou fluctuer en dessous du prix de souscription.

Comme dans tout investissement, cet investissement comporte le risque de perte de son placement : **voir facteurs de risques au chapitre 4.6.**

Les comptes prévisionnels inclus dans ce document présentent par nature un caractère incertain. La réalité de l'activité de l'entreprise pourrait différer de manière significative, à la hausse ou à la baisse, des objectifs.

Les actions, ici proposées par SIVAL FONDERIE n'entrent pas dans le cadre d'une offre au public de titres financiers. La rédaction du présent document d'information n'est donc en aucun cas exigible et l'Autorité des Marchés Financiers (l'A.M.F.) n'a pas à être sollicitée pour donner son avis sur cette opération, qui n'entre pas dans le cadre de sa mission.

Toutefois, SIVAL FONDERIE a fait le choix de s'engager à établir ce document, dans un souci de transparence, pour délivrer les informations utiles tant à ses propres actionnaires qu'à de futurs investisseurs, afin qu'ils puissent, en toute connaissance de cause, prendre la décision d'entrer au capital de la société.

C'est pourquoi ce document est établi, de manière volontaire, en respectant le plan des rubriques qui étaient habituellement imposées par l'instruction 98-08 de la COB aux sociétés faisant appel public à l'épargne (la notion d'appel public à l'épargne ayant disparu avec la loi de modernisation de l'économie en 2008 pour être remplacé par la notion d'offre au public).

Ce document a été réalisé avec l'aide de CiiB qui a accompli les diligences d'usages professionnelles pour s'assurer de la sincérité des informations, et visé par l'association Love Money Security.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de CiiB (www.ciiB.fr) et sur celui de la Société (www.sival-group.com).

Conseil et Ingénierie financière et boursière de l'opération :



Agréé Listing Sponsor sur Euronext Growth

SOMMAIRE

Mot du président	3
CHAPITRE 1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES DU DOCUMENT D'INFORMATION	4
1.1 Responsable du document d'information	4
1.2 Attestation du responsable du document d'information	4
1.3 Responsables du contrôle des comptes	4
1.4 Attestation du commissaire aux comptes	4
1.5 Listing Sponsor attestant avoir accompli les diligences professionnelles d'usage	5
1.6 Information des actionnaires de SIVAL FONDERIE	5
1.7 Carnet d'annonces	6
1.8 Avis de l'Association Love Money Security	6
CHAPITRE 2 EMISSION D' ACTIONS ET COTATION SUR LE CARNET D'ANNONCES	7
2.1 But de l'émission	7
2.2 Renseignements relatifs aux titres proposés	7
2.3 Prix de souscription des actions et éléments d'appréciation	8
2.4 Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises	10
CHAPITRE 3 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT SIVAL FONDERIE ET SON CAPITAL	14
3.1 Renseignements de caractère général concernant SIVAL FONDERIE	14
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	15
3.4 Titres non représentatifs de parts en capital	16
3.5 Répartition du capital et des droits de vote	16
3.6 Appartenance de l'émetteur à un groupe	16
3.7 Existence d'une société-mère ou d'une filiale	16
3.8 Dividendes	16
3.9 Marché des titres	16
CHAPITRE 4 RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES SIVAL FONDERIE	17
4.1 Présentation de la société et de ses dirigeants	17
4.2 Chiffres clés	19
4.3 Activités de la société	19
4.4 Description du secteur d'activité	26
4.5 Concurrence et marchés	26
4.6 Facteurs de risques	32
4.10 Faits exceptionnels et litiges	39
CHAPITRE 5 PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS	40
5.1 Informations financières historiques	40
5.2 Déclarations sur le fonds de roulement net	60
5.3 Capitaux propres et endettement	60
5.4 Investissements	60
5.5 Prévisions financières de SIVAL FONDERIE (2018 à 2020)	62
CHAPITRE 6 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION	64
6.1 Conseil d'administration	64
6.2 Condamnation pour fraude, procédure de liquidation à l'égard des membres du conseil d'administration	64
6.3 Autres mandats sociaux exercés par les dirigeants et administrateurs au cours des 5 dernières années	64
6.4 Conflits d'intérêt au sein des organes de direction	65
6.5 Rémunération et avantages des organes de direction	65
6.6 Fonctionnement du conseil d'administration	65
6.7 Contrats entre les administrateurs et la société	65
CHAPITRE 7 EVOLUTION RECENTE, PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT	67
7.1 Evolution récente	67
7.2 Perspectives de développement	67
PACTE D'ADHESION LOVE MONEY SECURITY	xx
CHAPITRE 8 LE CARNET D'ANNONCES, ANNONCES D'ACHAT ET DE VENTES D' ACTIONS	68
BULLETIN DE SOUSCRIPTION A LA PRESENTE AUGMENTATION DE CAPITAL	70

Mot du président de SIVAL FONDERIE

Eu, le 5 janvier 2019

Toute l'équipe de SIVAL et moi-même sommes heureux de vous présenter notre projet d'entreprise.

Depuis 40 ans, SIVAL fabrique pour le secteur aéronautique et ferroviaire des pièces de haute technicité à base d'alliages d'aluminium. Des trains d'atterrissage aux systèmes de carburation, des réacteurs aux pièces de structure moteurs, SIVAL accompagne plus de 75 clients, grands donneurs d'ordres (ALSTOM, SNCF, FAIVELEY, ZODIAC AEROSPACE-SAFRAN, THALES, VALEO, DCNS, ...) dans leur recherche de compétitivité et de sécurité.



Lionel VICQ,
Président du conseil d'administration

Ces marchés stratégiques connaissent une croissance très dynamique et durable, portés par la démographie et la croissance économique mondiale, qui se traduit par un doublement du trafic aérien tous les 15 ans¹, ainsi que par les problématiques environnementales de réduction du poids des équipements et des appareils, qui font aujourd'hui de l'aluminium le deuxième métal le plus utilisé après l'acier.

Depuis 2015, et après quelques années où l'activité avait été impactée par la crise, SIVAL renoue avec la croissance et la rentabilité. Plus de 600 K€ ont été investis afin de moderniser l'outil de production et de satisfaire aux normes les plus exigeantes de l'industrie. Le partenariat noué avec une fonderie low-cost située en Hongrie, ALUKO, a permis une optimisation des flux et le transfert de la fabrication des pièces à faible valeur ajoutée, afin de concentrer l'activité en France sur les processus les plus exigeants. Enfin, après plus de 20 années de collaboration fructueuse, DUBUS INDUSTRIE et SIVAL FONDERIE ont fusionné en juillet dernier afin de proposer une offre intégrée, multi-technologies et différenciante de fonderie, d'usinage, et de contrôle.

Les premiers résultats concrets de cette nouvelle dynamique créatrice de valeur sont tangibles depuis 2017 : une croissance du chiffre d'affaires proche de 20% par rapport à l'exercice précédent, des prix de vente renégociés à la hausse, une progression des parts de marché sur nos secteurs clés et sur les pièces à forte valeur ajoutée.

Notre stratégie, résolument tournée vers la croissance, vise à proposer une offre toujours plus complète et compétitive.

Elle s'articule autour de trois axes clés :

- Achever la restructuration des marges en homogénéisant le fonctionnement des différents sites et en optimisant les synergies ;
- Sécuriser nos marchés existants et s'ouvrir de nouveaux marchés en répondant aux normes les plus poussées de l'industrie ;
- Développer de nouvelles technologies et capitaliser sur une offre de prestations de services reconnue par les clients.

Cette vision, focalisée sur le long terme, nous permet aujourd'hui de viser une accélération de la croissance du chiffre d'affaires pour atteindre 10 M€ en 2020, une marge nette de 4%, et d'envisager de pouvoir à nouveau distribuer des dividendes à partir de 2021.

C'est à ce projet d'entreprise que nous vous proposons aujourd'hui de vous associer en participant à notre augmentation de capital.

Pour faciliter l'achat et la revente de vos actions SIVAL selon votre convenance, nous mettons gratuitement à votre disposition un instrument de liquidité géré par CiiB.

Nous vous remercions de votre confiance et espérons avoir le plaisir de bientôt vous compter parmi nos actionnaires.

Lionel VICQ,
Président de SIVAL FONDERIE

Chapitre 1

Renseignements concernant les Responsables du Document d'information

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT D'INFORMATION

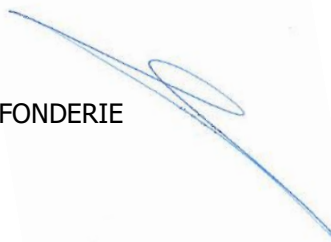
Monsieur Lionel VICQ, Président
Route de Saint-Pierre en Val, 76260 Eu
Téléphone : 02 35 50 50 70 - Portable : 06 37 94 39 83 - E-mail : lionel.vicq@gmail.com
Site internet : www.sival-group.com

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'INFORMATION

« A ma connaissance, les données du présent document d'information sont conformes à la réalité, elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de SIVAL FONDERIE, ainsi que sur les droits attachés aux titres proposés. Elles ne comprennent pas d'omission de nature à en altérer la portée »

Fait à Eu, le 5 janvier 2019

Lionel VICQ,
Président de SIVAL FONDERIE



1.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaire aux comptes titulaire :

Monsieur Bruno RONGIER représentant BRC
15, allée Isadora Ducan - 75015 Paris

b.rongier@wanadoo.fr

Désigné par l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2013 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Commissaire aux comptes suppléant :

Monsieur Thierry TURCAN
3, rue Léon Blum - 94240 L'Hay-les-Roses

thierryturcan@yahoo.fr

Désigné par l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2013 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

1.4 ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de SIVAL FONDERIE et en application de l'ancienne instruction COB n° 98-08, j'ai procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent Document d'information établi à l'occasion de l'émission d'actions de la société et de leur inscription sur le Carnet d'annonces électronique de CiiB.

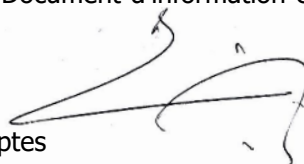
Ce Document d'information a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration de la société. Il m'appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Mes diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le Document d'information, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que j'aurais relevées sur la base de ma connaissance générale de la société acquise dans le cadre de ma mission. S'agissant des données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leurs traductions chiffrées.

Les comptes annuels des exercices clos le 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017 ont été certifiés sans réserve ni observation. Sur la base de ces diligences, je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce Document d'information établi à l'occasion de l'opération envisagée.

Fait à Paris, le 5 janvier 2019

Bruno RONGIER,
Commissaire aux comptes



1.5 LISTING SPONSOR ATTESTANT AVOIR ACCOMPLI LES DILIGENCES D'USAGE NECESSAIRES POUR S'ASSURER DE LA SINCERITE DU DOCUMENT D'INFORMATION

CiiB (Conseil en Ingénierie pour l'Introduction Boursière des PME PMI) confirme avoir effectué, en vue de l'augmentation de capital de SIVAL FONDERIE, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme d'entretiens avec les dirigeants ainsi que de la vérification des documents produits par SIVAL FONDERIE :

- les statuts de SIVAL FONDERIE, les décisions de réaliser la présente opération ;
- le registre des mouvements de titres ;
- les contrats, engagements et litiges qui pourraient avoir une influence significative sur l'avenir de la société ;
- les liasses fiscales de SIVAL FONDERIE ;
- entretien avec le Commissaire aux comptes de SIVAL FONDERIE ;
- l'évaluation des projets et des perspectives de développement, des objectifs financiers.

CiiB atteste que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du document d'information aucune inexactitude ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par les dirigeants de SIVAL FONDERIE à CiiB, ce dernier les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation de CiiB de souscrire aux titres de SIVAL FONDERIE, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par les dirigeants de SIVAL FONDERIE et/ou son Commissaire aux comptes.

Fait à Paris, le 5 janvier 2019

Didier SALWA
Directeur Général de CiiB



1.6 INFORMATION DES ACTIONNAIRES DE SIVAL FONDERIE

1.6.1 Responsable de l'information

Monsieur Lionel VICQ, Président

Route de Saint-Pierre en Val, 76260 Eu

Téléphone : 02 35 50 50 70 - Portable : 06 37 94 39 83 - E-mail : lionel.vicq@gmail.com

Site internet : www.sival-group.com

Mise en œuvre :

C3P (agence de communication financière spécialiste des PME-PMI) - 10, rue Montyon 75009 Paris (Site Internet : www.communication-financiere-pme.fr)

Tél. : 01 42 46 11 73 - Télécopie : 01 48 24 10 89 - E-mail : contact@communication-financiere-pme.fr

1.6.2 Politique d'information financière

SIVAL FONDERIE a adhéré à la charte de déontologie Love Money dont le rôle est de défendre l'intérêt collectif des actionnaires et des sociétés adhérentes.

Par conséquent, SIVAL FONDERIE s'engage à communiquer sur son activité et ses résultats auprès de ses actionnaires, par les moyens suivants :

- Assurer aux actionnaires, au titre de « l'information permanente des actionnaires », l'accessibilité permanente, sur le site Internet de SIVAL FONDERIE: aux comptes annuels, rapports de gestion, extraits publiés des procès-verbaux d'assemblées générales et rapports publiés du Commissaire aux comptes des trois derniers exercices clos, aux statuts, ainsi qu'à la liste et l'objet des conventions courantes conclues entre SIVAL FONDERIE et ses dirigeants ;
- Assurer aux actionnaires, au titre de « l'information périodique des actionnaires », l'accessibilité, au moins 15 jours avant chaque assemblée générale, sur le site Internet de SIVAL FONDERIE: au formulaire de procuration / formulaire de vote par correspondance, à l'ordre du jour de l'assemblée, au texte des projets de résolutions ainsi qu'à leurs droits précisés dans le Code de Commerce ;
- Adresser, semestriellement, un communiqué ou une lettre aux actionnaires reprenant et commentant les éléments des tableaux de bord des deux trimestres écoulés ;
- Prévoir un budget de communication dans la presse économique et financière.

1.7 CARNETS D'ANNONCES D'ACHAT ET DE VENTE D' ACTIONS SIVAL FONDERIE

Par ailleurs, la société a mis en place un carnet d'annonces à l'attention de ses actionnaires. Il s'agit d'un concept créé par CiiB permettant d'acheter et vendre des actions directement entre particuliers.

Le carnet d'annonces est accessible aux actionnaires et futurs actionnaires de manière permanente à partir de www.sival-group.com/informations-financieres.php (conduisant à www.ciib.fr/marche-actions/annonces?id=511633).

Il fonctionne sans règles de cotation strictement établies. Le prix est établi directement entre l'offre et la demande.

Il ne s'agit pas d'un système multilatéral de négociation mais de libres échanges de gré à gré, directement entre actionnaires, sans intermédiaires et sans frais pour les actionnaires, ni à l'achat ni à la vente, et sans droit de garde.

Mise en œuvre :

CiiB SA (Conseil en Ingénierie et Introduction Boursière pour les PME-PMI) 10, rue de Montyon - 75009 Paris

Téléphone : 01 42 46 11 73 - Email : contact@ciib.fr - Site Internet : www.ciib.fr - Twitter [@bourse_pme](https://twitter.com/bourse_pme)

Selon les besoins des Carnet d'annonces, il pourra être nécessaire d'intervenir afin d'écarter les hausses spéculatives et freiner les baisses injustifiées. Ces interventions pourront être effectuées par tout actionnaire de la société ou par **SOLIPAR SA** (fonds de liquidité regroupant des entreprises ayant une faible capitalisation et/ou un faible flottant cotées ou non-cotées). A cette fin, une convention d'animation et de fluidité du Titre a été signée entre SIVAL FONDERIE et CiiB.

1.8 AVIS DE L' ASSOCIATION LOVE MONEY SECURITY

Association loi 1901 ouverte aux actionnaires individuels

Cet avis ne constitue en aucun cas une recommandation de souscrire ou d'acheter les titres de SIVAL FONDERIE, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par les dirigeants de SIVAL FONDERIE et/ou son Commissaire aux comptes.

L'association Love Money Security (www.love-money.org) a pour vocation de faire exister les conditions de confiance nécessaires aux actionnaires individuels souhaitant investir au capital de PME-PMI comme SIVAL FONDERIE qui a accepté de respecter les engagements de la [Charte de déontologie Love Money](#).

Un Comité de suivi, constitué bénévolement par des membres de l'association, actionnaires d'une ou plusieurs entreprises, ou qui souhaitent le devenir, se réunit trimestriellement afin de commenter les tableaux de bord des entreprises déjà labellisées Love Money et afin d'émettre un avis sur le présent document d'information.

L'association rappelle que les comptes prévisionnels des entreprises présentent par nature un caractère incertain. La réalité de l'activité peut différer de manière significative, à la hausse ou à la baisse, des objectifs.

Le Comité de suivi des chartes de déontologie Love Money

Chapitre 2

Émission des d'actions SIVAL FONDERIE et cotation sur le carnet d'annonces

2.1 BUT DE L'EMISSION

Le renforcement des fonds propres, avec mise en place d'un marché d'actions et réalisation de la présente opération, a pour but de permettre à SIVAL FONDERIE de :

- Achever la restructuration des marges en optimisant les synergies entre les entités
- Finaliser les investissements pour obtenir des normes plus exigeantes et ouvrir de nouveaux marchés

Des fonds supplémentaires seront alors nécessaires pour :

- Développer de nouvelles technologies en capitalisant sur une offre de services reconnue par les clients
- Être acteur de la consolidation en réalisant des opérations de croissance externe

2.1.1 Autorisation de réaliser la présente émission d'actions

Dans sa séance du 9 novembre 2018, le conseil d'administration de SIVAL FONDERIE a décidé, sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 9 novembre 2018, de réaliser une émission de 40 000 actions à souscrire au prix unitaire de 12,5 € dont une prime d'émission de 7,5 €.

2.1.2 Code ISIN

Code ISIN (International Securities Identification Numbering) de SIVAL FONDERIE : FR0013399714

2.2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES EMIS

2.2.1 Dans le cas le plus négatif, le projet pourrait échouer et la société être défaillante

Rappelons ici que l'article L 225-1 du Code de commerce protège les actionnaires qui ne peuvent en aucun cas supporter les pertes d'une société anonyme au-delà du montant de leurs souscriptions.

2.2.2 Nature des titres émis

L'émission est d'un montant nominal de 200 000 €, représenté par 40 000 actions nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 5 €.

Les actions créées revêtiront la forme nominative.

Les actions devront être totalement libérées lors de leur souscription et porteront jouissance à compter de la réalisation de l'augmentation de capital.

2.2.3 Prix de souscription des actions

Le prix de souscription est de 12,5 €.

Les actions seront libérées en totalité à la souscription. Aucun frais ne sera demandé au souscripteur.

2.2.4 Valeur nominale unitaire

La valeur nominale unitaire est de 5 €.

2.2.5 Montant de l'émission

Le montant de l'émission est de 500 000 €.

Cette opération est divisée en 40 000 actions chacune d'une valeur nominale de 5 €, avec une prime d'émission de 7,5 € d'émission, émises à 12,5 € et toutes sous forme nominative.

2.2.6 Montant brut et montant net de l'émission

Le montant brut de l'émission est de 500 000 €.

Les frais de l'opération représenteront 5 % sur les fonds collectés dans le cadre de la présente émission.

2.2.6.1 Produit net de l'émission estimé à 475 000 €

2.2.7 Date de jouissance

Les actions porteront jouissance à compter de leur création et seront assimilées aux actions déjà existantes

2.2.8 Période de souscription

La période de souscription aux présentes actions est ouverte du 12 novembre 2018 jusqu'au 30 juin 2019. La période pourra être prolongée par le conseil d'administration en cas de besoin.

2.2.9 Établissement domiciliataire où sont reçues les souscriptions directes des particuliers et /ou des établissements teneurs de comptes PEA ou PEA-PME

Au siège social :

SIVAL FONDERIE - Route de Saint-Pierre en Val, 76260 Eu

Les sommes versées par chèque à l'appui de la souscription doivent être rédigés au nom de "SIVAL FONDERIE Augmentation de capital".

Pour les virements : banque LCL - 48, rue Jeanne d'Arc, 76000 Rouen

IBAN : FR38 3000 2059 2600 0007 0198 N12 Code BIC : CRLYFRPP

2.2.10 Modalités de délivrance des titres

Les actions porteront jouissance à compter de leur création et seront assimilées aux actions déjà existantes. Elles seront soumises à toutes les dispositions des statuts. Les actions sont de forme nominative conformément aux dispositions de l'article 94 - 01 de la loi du 30 décembre 1981 et du décret du 2 mai 1983. Elles pourront être déposées en compte (en "nominatif pur", sans frais) directement à la société, ou domiciliées dans un établissement financier (en "nominatif administré", prévoir des droits de garde) au choix du souscripteur.

2.2.11 Registre des actionnaires

Le registre des actionnaires est tenu par CiiB SA, 10 rue de Montyon 75009 Paris - Tél. : 01 42 46 11 73

E-mail : contact@ciib.fr Site Internet : www.ciib.fr

CiiB SA est expert en introduction en bourse, agréé Listing Sponsor par Euronext ; il dispose de l'expérience et des logiciels spécifiques (<https://www.ciib.fr/documents/Registre-des-mouvements-de-titres-logiciel-ciib.pdf>) lui permettant de gérer le back-office titres nominatifs depuis un Carnet d'annonces jusqu'aux sociétés cotées en bourse sur Euronext Access.

2.2.12 Modalités de restitution des fonds en cas de non réalisation de l'opération

Sans objet. Au cas où le montant des souscriptions reçues n'atteindrait pas trois quarts au moins de l'augmentation de capital décidée, le conseil d'administration prolongera la durée de la période de souscription.

2.2.13 Garantie de bonne fin

Il n'y a pas de garantie de bonne fin pour l'ensemble de l'opération.

2.3 PRIX DE SOUSCRIPTION DES ACTIONS ET ELEMENTS D'APPRECIATION

L'action SIVAL FONDERIE est émise au prix de 12,5 €.

Calcul et évaluation du prix de l'action :

Le Price Earning Ratio (PER) est le ratio le plus communément utilisé par la communauté financière et par le public pour les sociétés cotées. Il correspond au rapport cours/bénéfice d'une société. Il est égal :

- Au rapport entre le cours d'une action et le bénéfice net par action ;
- ou (ce qui revient au même) au rapport entre la capitalisation boursière et le bénéfice net de l'entreprise.

Le PER constitue un outil d'évaluation instantané d'une action. Il suffit de diviser le cours de l'action par le résultat net par action. Plus le ratio est élevé, plus la valeur est chère. Plus le ratio est bas, moins la valeur est chère. Il est nécessaire de regarder le PER d'un titre par rapport à sa moyenne historique et par rapport à celui de son secteur. Les actions françaises se paient actuellement environ 14 fois leurs estimations de profits pour 2018. Le PER moyen des PME non cotées ou cotées sur Euronext Access est moins élevé.

Quelle que soit la méthode, évidemment, ce chiffre dépend de l'exactitude des prévisions de l'entreprise, car si l'évolution de la croissance n'est pas respectée il n'a plus guère de sens.

2.3.1 Éléments d'appréciation de la valeur d'une action SIVAL FONDERIE sur la base du prix de souscription de 12,5 euros (5 € de nominal et 7,5 € de prime d'émission)

En Euros	Réalisé	Estimatif	Objectif	Objectif
	2017 ⁽¹⁾	2018	2019	2020
	sur 12 mois	sur 12 mois	sur 12 mois	sur 12 mois
Capital	500 000	500 000	700 000 ⁽³⁾	700 000
Prime d'émission	-	-	300 000 ⁽³⁾	300 000
Valeur nominale des actions	125 ⁽²⁾	5	5	5
Nombre d'actions	4 000 ⁽²⁾	100 000	140 000	140 000
Chiffre d'affaires	7 648 000	7 467 000	7 586 000	7 686 000
Résultat courant avant impôts	29 000	121 000	329 000	242 000
Résultat courant par action	7,25⁽²⁾	1,21	2,35	1,73
Résultat net après impôts	739 000	121 000	329 000	242 000
Actif net	687 000	1 308 000	1 637 000	1 879 000
Actif net par action	171,75⁽²⁾	13,08	11,69	13,42

- (1) Comptes consolidés pro-forma SIVAL FONDERIE - DUBUS INDUSTRIE
- (2) Afin d'avoir une meilleure liquidité à venir des actions sur le Carnet d'annonces, la valeur nominale a été abaissée de 125 € à 5 € lors de l'assemblée générale du 9 novembre 2018. Ainsi, le nombre d'actions est passé de 4 000 à 100 000 avec un capital inchangé à 500 000 €. Ainsi :
- **L'ajustement du résultat courant par action** au titre de l'exercice 2017 (**7,25 € par action** pour un capital composé de 4 000 actions de 125 € nominal) équivaut à un résultat net de **0,29 € par action** pour un capital composé de 100 000 actions de 5 € nominal.
 - **L'ajustement de l'actif net par action** au titre de l'exercice 2017 (**172 € par action** pour un capital composé de 4 000 actions de 125 € nominal) équivaut à un actif net de **6,88 € par action** pour un capital composé de 100 000 actions de 5 € nominal.
- (3) En cas de souscription de la totalité des 40 000 actions émises au prix unitaire de 12,5 € (5€ de nominal + 7,5€ de prime d'émission) :
- le capital serait augmenté de 200 000 €
 - le compte prime d'émission serait augmenté de 300 000 €

Valeur théorique d'une action en supposant que les objectifs de chiffre d'affaires et de résultat soient atteints

En Euros	Réalisé	Estimatif	Objectif	Objectif
	2017 ⁽¹⁾	2018	2019	2020
Valeur avec un PER de 8	2,32	9,68	18,80	13,84
Valeur avec un PER de 10	2,90	12,10	23,50	17,30
Valeur avec un PER de 12	3,48	14,52	28,20	20,76
Valeur avec un PER de 14	4,06	16,94	32,90	24,22
Valeur avec un PER de 16	4,64	19,36	37,60	27,68

Les objectifs indiqués dans le présent document d'information sont des chiffres prévisionnels et présentent par nature un caractère incertain.

La valorisation réelle peut différer de manière significative en plus ou en moins des chiffres mentionnés ci-dessus.

La valeur théorique d'une action est obtenue en multipliant le résultat net par action par le PER.

On pourrait retenir raisonnablement, pour SIVAL FONDERIE, un PER aux alentours de 12, équivalent à une décote (due à la petite taille de l'entreprise) par rapport au PER moyen actuel des sociétés cotées.

Ainsi, au prix de l'action à 12,5 € le PER s'établit à :

- **43,10** par rapport au résultat avant impôt **2017**
- **10,33** par rapport aux objectifs de résultat avant impôt de **2018**
- **5,32** par rapport aux objectifs de résultat avant impôt de **2019**
- **7,23** par rapport aux objectifs de résultat avant impôt de **2020**

2.4 RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES

2.4.1 Droits attachés aux actions émises

Les 40 000 actions émises seront toutes assimilées aux 100 000 actions constituant déjà le capital de SIVAL FONDERIE qui sont toutes de même rang et donnent les mêmes droits dans la répartition tant des bénéfices que du boni en cas de liquidation.

Chaque action donne en outre le droit de vote et de représentativité dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Chaque action de la Société ouvre droit aux dividendes. Les dividendes représentent la part des bénéfices ou des réserves que l'assemblée générale ordinaire, lors de sa réunion annuelle, décide de distribuer aux actionnaires après dotation, si nécessaire, de la réserve légale (5% des bénéfices réalisés). En cas de liquidation de la société et existence d'un boni de liquidation, celui-ci serait alors réparti entre les actionnaires en proportion de leur quote-part du capital social, sous réserve de la création d'actions de priorité.

Le titre de propriété des actions étant nominatif, les dividendes qui pourraient être versés sont adressés individuellement. Les dividendes non encaissés par leurs bénéficiaires dans un délai de cinq années sont alors versés à l'État français.

2.4.2 Inscription en compte des valeurs mobilières (service titres nominatifs)

Les actions sont inscrites en compte nominatif au nom des actionnaires au siège de la Société.

Le registre des mouvements de titres est tenu par CiiB (Tél. : 01 42 46 11 73) avec son logiciel spécifique (www.ciib.fr/documents/Registre-des-mouvements-de-titres-logiciel-ciib.pdf)

La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte sur instruction signée du cédant ou de son représentant habilité.

SOUSCRIPTION DANS LE CADRE D'UN PEA OU DANS UN PEA-PME (Plan d'Épargne en Actions)

Les actions souscrites à l'occasion de la présente souscription peuvent être incluses dans un PEA.

Dans le cas d'une souscription pour un compte PEA, le chèque accompagnant le bulletin de souscription doit être émis par la banque qui gère le PEA.

Un "code valeur" pour l'action SIVAL FONDERIE sera créé après la présente opération. Ce code, attribué par EUROCLEAR sera nécessaire pour les personnes qui souhaiteraient mettre en "nominatif administré" (dépôt dans une banque, à la poste ou une société de bourse) des actions SIVAL FONDERIE.

Inscrire les actions SIVAL FONDERIE dans un PEA

- SOUSCRIPTION D' ACTIONS :

Les actions **souscrites** à l'occasion de la présente émission peuvent figurer dans un PEA ou dans un PEA-PME.

- Remplissez normalement le *Bulletin de souscription* (à la dernière page du présent Document d'information) et informez-en la banque gestionnaire de votre PEA.
- Le règlement d'une souscription s'effectue par virement, depuis le PEA du souscripteur, directement sur le compte bancaire de SIVAL FONDERIE.

- ACHAT D' ACTIONS :

Les actions **achetées de gré à gré** peuvent également figurer dans un PEA ou dans un PEA-PME.

- Passez normalement votre annonce d'achat grâce au *formulaire de passage d'annonces* à partir du Carnet d'annonces d'achat et de vente d'actions de la Société www.sival-group.com/informations-financieres.php (conduisant à www.ciib.fr/marche-actions/annonces?id=511633) et informez-en la banque gestionnaire de votre PEA.
- Le règlement d'un achat d'actions s'effectue par virement, depuis le PEA de l'acheteur, directement sur le compte du vendeur.

Le PEA-PME permet de bénéficier d'exonération d'impôt sur les plus-values de cession.

A l'intérieur d'un PEA PME, l'achat et la vente d'actions de sociétés utilisant un Carnet d'annonces y est totalement libre, en nombre illimité d'opérations exonérées d'impôt sur les plus-values de cession.

Aucune durée minimum de détention des titres n'est requise à partir d'un PEA ou d'un PEA-PME, mais le montant des cessions doit y rester pendant la période de conservation de 5 ans.

La fiscalité du PEA : actions ordinaires, un cadre privilégié

La fiscalité du PEA permet qu'après cinq années de détention, les revenus, produits et plus-values ne soient pas imposables à l'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux seront dus sur le montant des gains.

2.4.3 Régime fiscal des actions (hors PEA)

Le régime fiscal décrit ci-après est communiqué en application de la législation en vigueur à la date à laquelle ce document a été rédigé. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement par le législateur.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que ces informations ne constituent qu'un résumé de ce régime en matière d'imposition sur le revenu et de retenue à la source applicable en France et que leur situation particulière doit être étudiée avec leur conseiller fiscal habituel. Les non-résidents fiscaux français doivent se conformer à la législation en vigueur dans leur État de résidence.

2.4.3.1 Personnes physiques détenant les actions dans le cadre de leur patrimoine privé

Revenus

Les revenus de valeurs mobilières perçues par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sont soumises au prélèvement forfaitaire unique de 12,8 % à compter du 1er janvier 2018. Le contribuable peut également opter pour l'application du barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option, expresse et irrévocable, doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et porte sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique.

Cependant, avant d'être imposés au prélèvement forfaitaire unique ou, sur option, au barème progressif, ces revenus de valeurs mobilières supportent un prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu, appliqué au taux de 12,8 sur leur montant brut. Les personnes physiques ont la possibilité de demander à être dispensées de ce prélèvement obligatoire. Cette demande est matérialisée par la présentation à l'établissement payeur des revenus d'une attestation sur l'honneur établie sous la propre responsabilité du bénéficiaire mentionnant que le revenu fiscal de référence du foyer fiscal auquel il appartient, déterminé au titre de l'avant-dernière année précédant celle du paiement des revenus, est inférieur à 25.000 euros pour un célibataire, veuf ou divorcé et 50.000 euros pour un couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune. Cette attestation sur l'honneur doit être produite chaque année, avant le 30 novembre de l'année qui précède celle du paiement des revenus.

Ce prélèvement s'impute soit sur l'impôt sur le revenu calculé au taux forfaitaire de 12,8 % (en pratique, l'alignement des taux du prélèvement forfaitaire obligatoire et du prélèvement forfaitaire unique conduit à s'acquitter de l'imposition à la source), soit le cas échéant, selon le barème progressif. L'excédent éventuel est restitué. Ces revenus de valeurs mobilières sont également soumis aux prélèvements sociaux au taux global de 17,2 % prélevés à la source par l'établissement payeur sur une assiette identique à celle retenue pour le prélèvement forfaitaire obligatoire.

Les revenus de valeurs mobilières sont inclus dans le revenu fiscal de référence du foyer fiscal servant d'assiette à la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus, régie par l'article 223 sexies du code général des impôts (CGI). Cette contribution est calculée en appliquant un taux de 3 % à la fraction du revenu fiscal de référence comprise entre 250.001 euros et 500.000 euros pour les contribuables célibataires, veufs, séparés ou divorcés et à la fraction comprise entre 500.001 euros et 1.000.000 euros pour les contribuables soumis à imposition commune ; un taux de 4 % à la fraction du revenu fiscal de référence supérieure à 500.000 euros pour les contribuables célibataires, veufs, séparés ou divorcés et à la fraction supérieure à 1.000.000 euros pour les contribuables soumis à imposition commune.

Par ailleurs, lorsque les sommes perçues à l'échéance sont inférieures aux sommes versées à la souscription ou lors de l'acquisition du produit, la perte correspondante est considérée comme une perte en capital, qui n'est pas déductible du revenu global de l'investisseur.

Plus-values de cession

Les plus-values réalisées lors de la cession des titres par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumises au prélèvement forfaitaire unique de 12,8 % à compter du 1^{er} janvier 2018 ou, sur option qui doit être expresse, irrévocable, annuelle et globale, à l'impôt sur le revenu au barème progressif pour leur montant net, soit après imputation des moins-values de même nature le cas échéant constatées prioritairement au cours de la même année ou des dix années précédentes, quel que soit le montant de cession réalisé par le foyer fiscal. Les moins-values de cession imputables le sont exclusivement sur les plus-values de même nature réalisées au cours de la même année ou des 10 années suivantes. Les plus-values nettes de cession sont par ailleurs soumises aux prélèvements sociaux au taux global de 17,2 %, dès le premier euro.

Les plus-values nettes sur cessions de valeurs mobilières soumises au prélèvement forfaitaire unique ou, le cas échéant à l'impôt sur le revenu au barème progressif sont comprises dans le revenu fiscal de référence du foyer fiscal servant d'assiette à la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus, régie par l'article 223 sexies du CGI.

2.4.3.2 Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés (régime de droit commun)

Le résumé ci-dessous s'adresse aux actionnaires qui sont soumis à l'impôt sur les sociétés en France dans les conditions de droit commun.

Revenus

Les primes de remboursement (différence entre les sommes à recevoir et celles versées lors de l'acquisition ou de la souscription des titres, à l'exception des éventuels intérêts versés chaque année) perçues par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés en France sont prises en compte pour la détermination de leur résultat imposable à

l'impôt sur les sociétés. Sous certaines conditions, les primes de remboursement font l'objet d'un régime spécifique d'étalement visé à l'article 238 septies E du CG.

Les primes de remboursement sont imposables à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun de 28 % dans la limite de 500.000 euros de bénéfices (pour les exercices ouverts en 2018) et de 33,1/3 % au delà (ou au taux réduit de 15 % sous certaines conditions et dans certaines limites pour les entreprises visées à l'article 219 I 2. b) du CGI) auquel s'ajoutent, le cas échéant, (i) la contribution sociale de 3,3 % assise sur l'impôt sur les sociétés après application d'un abattement de 763 000 euros par période de douze mois prévue à l'article 235 ter ZC du CGI, (ii) la contribution exceptionnelle de 15 % de l'impôt sur les sociétés dû par les redevables qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'euros prévue à l'article 1er – I - de la première loi de finances rectificative pour 2017 et (iii) la contribution additionnelle à la contribution exceptionnelle égale à 15 % de l'impôt sur les sociétés dû par les redevables qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 3 milliards d'euros prévue à l'article 1er – II – de la première loi de finances rectificative pour 2017.

Plus-values et moins-values de cession

En l'état actuel de la législation, les plus-values (calculées sous déduction des fractions de prime et d'intérêts antérieurement incluses dans le résultat imposable mais non effectivement perçues) réalisées lors de la cession des titres par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés en France sont prises en compte pour la détermination de leur résultat imposable, dans les conditions de droit commun.

Les moins-values sont quant à elles déductibles des résultats imposables dans les conditions de droit commun.

4.14.2 Non-résidents fiscaux Français

Les personnes n'ayant pas leur résidence fiscale en France devront se conformer à la législation en vigueur dans leur Etat de résidence sous réserve, le cas échéant, de l'application des dispositions d'une éventuelle convention fiscale signée par la France et leur Etat de résidence. Ces personnes devront s'assurer de la fiscalité qui leur est effectivement applicable auprès de leur conseil fiscal habituel.

Revenus

Les paiements d'intérêts et autres revenus assimilés (telles que les primes de remboursement) effectués hors de France dans un Etat ou territoire non-coopératif au sens de l'article 238-0 A du CGI (un ETNC) sont soumis au prélèvement forfaitaire obligatoire visé à l'article 125 A III du CGI, au taux de 75 % (sous réserve de certaines exceptions décrites ci-dessous) et des dispositions plus favorables d'une convention fiscale applicable. En outre, en application de l'article 238 A du CGI, les intérêts et autres revenus relatifs aux actions ne sont pas déductibles des revenus imposables de la Société, s'ils sont payés ou dus à des personnes domiciliées ou établies dans un ETNC ou payés dans un ETNC (la Non-Déductibilité). Sous certaines conditions, les intérêts et autres revenus non déductibles peuvent être requalifiés de revenus réputés distribués en vertu de l'article 109 et suivants du CGI, et ainsi ces intérêts et autres revenus non déductibles peuvent faire l'objet de la retenue à la source visée à l'article 119 bis du CGI, à un taux de 75 %, sous réserve le cas échéant des dispositions plus favorables d'une convention fiscale applicable.

Par dérogation à ce qui précède, ni le prélèvement forfaitaire obligatoire visé à l'article 125 A III du CGI, ni la Non-Déductibilité ne s'appliquent aux actions si la Société peut démontrer que l'Emission des actions avait principalement un objet et un effet autres que de permettre la localisation de ces revenus et produits dans un ETNC (l'Exception). En application du Bulletin Officiel des Finances Publiques – Impôts BOI-RPPM-RCM-30-10-20-40-20140211, BOI-INT-DG-20-50-20140211, BOI-IR-DOMIC-10-20-20- 60 20150320, l'Emission des actions bénéficiera de l'Exception, sans que la Société n'ait à apporter la preuve tenant à l'objet et à l'effet de cette Emission d'actions, dans la mesure où les actions sont :

- (i) offertes dans le cadre d'une offre au public de titres financiers au sens de l'article L 411-1 du Code monétaire et financier français ou d'une offre équivalente réalisée dans un Etat autre qu'un ETNC. Une "offre équivalente" s'entend d'une offre rendant obligatoire l'enregistrement ou le dépôt d'un document d'information auprès d'une autorité de marché étrangère ; ou
- (ii) admises aux négociations sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation d'instruments financiers français ou étranger, sous réserve que ce marché ou système ne soit pas situé dans un ETNC, et que le fonctionnement du marché soit assuré par une entreprise de marché ou un prestataire de service d'investissement ou tout autre organisme similaire étranger, sous réserve que cette entreprise, prestataire ou organisme ne soit pas situé dans un ETNC ; ou
- (iii) admises, lors de leur Emission, aux opérations d'un dépositaire central ou à celles d'un gestionnaire de systèmes de règlement et de livraison d'instruments financiers au sens de l'article L. 561-2 du Code monétaire et financier français, ou d'un ou plusieurs dépositaires ou gestionnaires similaires étrangers, sous réserve que le dépositaire ou gestionnaire ne soit pas situé dans un ETNC. Dès lors que les actions seront admises aux négociations sur Euronext Paris et aux opérations d'Euroclear France, les paiements d'intérêts et de revenus assimilés (telles que les primes de remboursement), ne seront pas soumis au prélèvement de 75 %, ni à la Non-Déductibilité.

Plus-values

Les plus-values de cession de valeurs mobilières réalisées par des personnes physiques ou morales dont le domicile fiscal ou le siège social n'est pas situé en France ne supportent aucune imposition en France en application de l'article

244 bis C du CGI, à moins que ces plus-values ne soient rattachables à un établissement stable ou à une base fixe soumise à l'impôt en France, ou bien que le détenteur ait une participation substantielle (supérieure à 25 %), seul ou conjointement, à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la date de la cession.

2.4.3.3 Régime spécial des actions détenues dans le cadre d'un PEA (Plan d'Épargne en Actions) et dans le cadre d'un PEA-PME

Les actions de SIVAL FONDERIE constituent des actifs éligibles au PEA pour les titulaires domiciliés en France.

Sous conditions, décrites ci-dessous, le PEA ouvre droit :

- pendant la durée du PEA, à une exonération d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux à raison des plus-values nettes et des produits générés par les placements effectués dans le cadre du PEA, à condition notamment que ces plus-values et produits soient maintenus dans le PEA, et
- au moment de la clôture du PEA (si elle intervient plus de cinq ans après la date d'ouverture du PEA) ou lors d'un retrait partiel (s'il intervient plus de huit ans après la date d'ouverture du PEA), à une exonération d'impôt sur le revenu à raison du gain net réalisé depuis l'ouverture du plan (i.e. de la différence entre la valeur liquidative du plan et le montant des versements sur le plan _ plafonnés à 150.000 € _ à la date de la clôture ou du retrait partiel).

Cependant, ce gain net reste soumis aux contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvement social et contributions additionnelles) au taux global actuel de 17,2 %.

Les moins-values réalisées sur des actions détenues dans le cadre du PEA ne sont en principe imputables que sur des plus-values réalisées dans le même cadre (des règles spécifiques s'appliquent toutefois à certains cas de clôture du PEA). Les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseil fiscal sur cette question.

A défaut de respecter les conditions de l'exonération, les gains nets réalisés sur les placements effectués dans le cadre d'un PEA sont soumis à l'impôt sur le revenu lorsque la clôture du plan intervient dans les deux ans de son ouverture, au taux de 22,5 % (article 200 A du CGI), lorsque la clôture intervient entre deux et cinq ans à compter de l'ouverture du PEA, au taux de 19 %, auxquels s'ajoutent, en toute hypothèse, les prélèvements sociaux décrits ci-dessus au taux global actuel de 17,2%.

Cadre du PEA-PME

Il est à noter que la loi de finances pour 2014 a créé une nouvelle catégorie de PEA dite « PME-PME », qui bénéficie des mêmes avantages fiscaux que le PEA. Les titres éligibles doivent notamment avoir été émis par une entreprise qui, d'une part, emploie moins de 5.000 personnes et qui d'autre part, a un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1.500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2.000 millions d'euros. Un décret d'application (n°2014-283) précisant ces conditions a été publié le 5 mars 2014. Le plafond des versements est fixé à 75.000 euros (150.000 euros pour un couple). Le PEA-PME est cumulable avec un PEA de droit commun, et chaque contribuable ne peut être titulaire que d'un PEA PME.

SIVAL FONDERIE est éligible au PEA PME.

NB : l'ordre de souscription, d'achats ou de ventes doivent émaner de l'établissement qui gère le PEA ou le PEA-PME. Il en est de même pour tous mouvements de règlement livraison des opérations.

Le régime fiscal du PEA-PME

Le régime fiscal d'un PEA-PME est identique à celui d'un PEA ordinaire.

2.4.4 Place de cotation

Un carnet d'annonces d'achats et de ventes d'actions est accessible à partir du site de la Société www.sival-group.com/informations-financieres.php (conduisant à www.ciib.fr/marche-actions/annonces?id=511633) afin de permettre à des investisseurs de proximité, ne souhaitant pas ouvrir un compte bourse et éviter les frais de leur compte en banque, d'acheter ou vendre des actions SIVAL FONDERIE.

2.4.5 Tribunaux compétents

Les tribunaux compétents, en cas de litiges, sont ceux du siège social, lorsque la Société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges sauf dispositions contraires du nouveau code de procédure civile.

Chapitre 3

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT SIVAL FONDERIE ET SON CAPITAL

3.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT SIVAL FONDERIE

3.1.1 Dénomination et siège social

La société a pour dénomination sociale : SIVAL FONDERIE

Le siège social est : Route de Saint-Pierre en Val, 76260 Eu

Téléphone : 02 35 50 50 70 - Portable : 06 37 94 39 83 - E-mail : lionel.vicq@gmail.com

Site internet : www.sival-group.com

3.1.2 Forme juridique de la société, date de constitution et durée

SIVAL FONDERIE est une Société par Actions Simplifiée, à conseil d'administration, au capital de 500 000 €, régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les statuts de SIVAL FONDERIE ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Dieppe (76) le 30/09/2008.

SIVAL FONDERIE appartient à des personnes physiques en direct.

Sa durée de vie est fixée à 99 ans, à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit une expiration prévue en 2107. Elle pourra être prorogée.

3.1.3 Objet social

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement :

- la fonderie et la transformation de l'aluminium, des alliages légers et de tous métaux non ferreux ou autres et la commercialisation, de toutes pièces ou ensembles de pièces principalement métalliques,
- l'étude, la conception, la fabrication d'outillages et d'ensembles de pièces principalement obtenues par des procédés de fonderie,
- la prise de participation et la prise d'intérêts, directes ou indirectes, dans toutes sociétés ou entreprises, créées ou à créer, dans le secteur industriel et plus particulièrement dans les domaines connexes à la fonderie,
- l'obtention, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, licences, marques de fabrique et brevets concernant ces activités,
- l'acceptation de tous mandats sociaux -l'administration et la gestion de toutes sociétés,
- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou contribuer à tout objet similaire ou connexe ou contribuer à sa réalisation.

3.1.4 Registre du commerce

SIVAL FONDERIE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dieppe sous le numéro 508 367 752

Numéro SIRET : 508 367 752 00013

Code APE : 2453Z (Fonderie de métaux légers)

3.1.5 Exercice social

L'exercice social de la société commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Il est d'une durée de 12 mois.

3.1.6 Clauses statutaires particulières

3.1.6.1 Répartition des bénéfices

L'affectation et la répartition des bénéfices obéissent aux règles prévues par la loi. Il n'est pas prévu de réserve statutaire sauf décision contraire en assemblée générale ordinaire.

3.1.6.2 Assemblées générales

Les actionnaires sont convoqués et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Il est précisé qu'aucun seuil minimal d'action n'est prévu pour ouvrir le droit de participer aux assemblées générales. Il faut posséder au minimum une action pour être considéré comme actionnaire de la société.

3.1.6.3 Clause d'agrément

Il n'y a pas de clause d'agrément. Les actions SIVAL FONDERIE sont librement cessibles.

3.1.6.4 Maintien de cours

Il est prévu dans les statuts au cas où la majorité des actions viendrait à être cédée et changerait de propriétaire, que ce soit directement ou indirectement (éventuellement, par la cession de propriété d'un holding d'actionnaires détenant, directement ou indirectement, la majorité de "la société"), qu'il sera obligatoirement mis en œuvre par l'éventuel repreneur la garantie au profit des actionnaires minoritaires de pouvoir vendre au même prix que le prix de cession du bloc majoritaire.

Après information par courrier aux actionnaires, un maintien de cours serait effectué sur le marché d'actions interne à la Société pendant 30 jours ouvrables.

3.1.6.5 Prévention - Procédure collective

En cas d'alerte sur tout fait de nature à compromettre la continuité de l'exploitation prévue à l'article L. 225-232 du Code de commerce, le conseil d'administration se réunira pour en délibérer et en informera les actionnaires.

En aucun cas, une décision de déposer une déclaration de cessation des paiements au Greffe du Tribunal de Commerce ou au Tribunal de Grande Instance statuant commercialement, dans le ressort duquel se trouve le siège de l'entreprise, ne sera prise sans avoir préalablement convoqué et réuni l'Assemblée Générale.

Le cas échéant, des informations complètes sur la situation comptable, financière et commerciale sur l'origine des difficultés et les prévisions de l'entreprise seront communiquées aux actionnaires.

Si l'Assemblée Générale constate que l'entreprise est dans l'impossibilité de faire face au passif exigible avec son actif disponible, elle délibérera sur les décisions à prendre, sur l'opportunité éventuelle de réaliser une augmentation de capital et sur celle de déposer une déclaration de cessation des paiements.

En cas d'ouverture prévisible d'une procédure collective, ou après son ouverture, et dans la mesure où un plan de continuation est estimé concevable par les actionnaires à l'encontre de l'avis des dirigeants, ceux-ci pourront demander à être déchargés de leurs fonctions pour le moins pendant la période de redressement.

Dans tous les cas, l'Assemblée Générale désignera une personne, actionnaire ou non de l'entreprise, pour accompagner en Chambre du Conseil le président du conseil d'administration et présenter la résolution votée par les actionnaires.

En cas d'ouverture d'une période d'observation judiciaire, l'Assemblée Générale sera immédiatement convoquée par tous les moyens existants ou par l'administrateur judiciaire s'il en a été nommé un.

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale sera, outre l'approbation des comptes du dernier exercice clos, de présenter la situation comptable, financière et commerciale présente et prévisionnelle de l'entreprise, de procéder à un appel à candidatures parmi les actionnaires pour renforcer le conseil d'administration, d'étudier et présenter la faisabilité de toute forme de plan de redressement par voie de continuation et de proposer une augmentation de capital si nécessaire pour assurer le redressement de l'entreprise.

En cas de plan de cession, ou en cas de liquidation judiciaire, conformément aux dispositions de l'article 1844-8 alinéa 2 du Code civil, le président du conseil d'administration en fonction ou, le cas échéant, toute autre personne qui aura été élue à cet effet au cours d'une Assemblée Générale antérieure au jour du prononcé du jugement de liquidation, sera aussitôt nommé liquidateur "amiable" ou "sociétaire" afin d'exercer les droits propres de la société prévus par les articles L. 237-19 et R. 237-12 du Code de commerce.

3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

3.2.1 Capital social

Le capital social s'élève à 500 000 € divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 5 €, entièrement libérées.

3.2.2 Historique du capital depuis la création de la société

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission	Nouveau capital	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale de l'action
Sept. 2008	Constitution par apport en numéraire	320	40 000 €	-	40 000 €	320	125 €
Juin 2009	Augmentation de capital par incorporation de réserves	3 680	460 000 €	-	500 000 €	4 000	125 €
Déc. 2017	Augmentation de capital par compensation de créances liquides et exigibles	4 000	2 000 000 €	-	2 500 000 €	20 000	125 €
Déc. 2017	Réduction de capital par imputation du compte Report à Nouveau	(4 000)	(2 000 000 €)	-	500 000 €	4 000	125 €
Juillet 2017	Fusion-absorption de la société Dubus Industrie	-	-	-	500 000 €	4 000	125 €
Nov. 2018	Division du nominal par 25	96 000	-	-	500 000 €	100 000	5 €

3.2.3 Capital potentiel

Le capital actuel est de 500 000 € divisé en 100 000 actions de 5 € nominal.

Après la présente opération, si la totalité des actions est souscrite, le capital serait augmenté de 200 000 € (40 000 actions de 5 € nominal chacune). Ce qui porterait le capital à un maximum potentiel de 700 000 € composé de 140 000 actions de 5 € nominal.

3.2.4 Capital autorisé et non émis

Néant

3.2.5 Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

3.3 TITRES NON REPRESENTATIFS DE PARTS EN CAPITAL

Il n'est pas admis de titres non représentatifs de valeur en capital.

3.4 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Répartition du capital et droits de vote au 1^{er} novembre 2018

Actionnariat avant la présente émission d'actions	Nombre d'actions de 5 € nominal	% du capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
LVME Holding (détenue entièrement par Lionel VICQ)	100 000	100 %	200 000	100 %
Public	-	-	-	-
Totaux	100 000	100 %	200 000	100 %

Répartition du capital et droits de vote en cas de souscription de la totalité des 40 000 actions nouvelles émises

Actionnariat après la présente émission d'actions	Nombre d'actions de 5 € nominal	% du capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
LVME Holding (détenue entièrement par Lionel VICQ)	100 000	71,42 %	200 000	83,33 %
Public	40 000	28,58 %	40 000	16,67 %
Totaux	140 000	100 %	240 000	100 %

3.5 APPARTENANCE DE L'EMETTEUR A UN GROUPE

SIVAL FONDERIE n'appartient à aucun groupe.

3.6 EXISTENCE D'UNE SOCIETE-MERE OU D'UNE FILIALE

Néant.

LVME Holding, entièrement détenue par Lionel VICQ, possède actuellement la totalité des titres ALUKO. Lionel VICQ s'est engagé à céder la totalité des titres ALUKO à SIVAL FONDERIE au premier trimestre 2019.

3.7 DIVIDENDES

La politique de distribution de dividendes de SIVAL FONDERIE dépendra de ses résultats et de l'appréciation des moyens nécessaires pour assurer son développement.

SIVAL FONDERIE envisage de distribuer des dividendes à partir de 2021.

3.8 MARCHE DES TITRES

Un carnet d'annonces d'achats et de ventes d'actions est accessible à partir du site de la Société www.sival-group.com/informations-financieres.php (conduisant à www.ciib.fr) afin de permettre à ses actionnaires d'acheter ou vendre des actions SIVAL FONDERIE.

Ainsi, les actions SIVAL FONDERIE peuvent être revendues ou achetées librement, de gré à gré, avec le Carnet d'annonces électronique SIVAL FONDERIE à partir du site www.sival-group.com/informations-financieres.php

4.1 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES DIRIGEANTS

4.1.1 Historique

La Fonderie SIVAL a été créée en 1947, dans le contexte de forte reconstruction de l'après deuxième guerre mondiale. SIVAL se positionne sur le secteur des biens d'équipement.

C'est à partir des années 70, sous l'impulsion de M. FAGET, ingénieur Arts & Métiers, que l'entreprise commence à se diversifier sur les pièces techniques plus exigeantes, fabriquées à partir d'alliages légers, à destination des secteurs aéronautique et automobile.

En 1985, un nouveau bâtiment de 2 000 m² est construit afin d'héberger des activités de contrôles non destructifs et SIVAL FONDERIE se renforce dans le domaine aéronautique. Elle acquiert de nouvelles parts de marchés chez Airbus et les équipementiers du domaine (Safran, Latécoère, Stelia, ...). La Fonderie devient progressivement un acteur de référence dans le secteur, réputée pour réaliser des pièces techniques complexes et de grande qualité. C'est à ce moment-là qu'elle commence le développement de masse pour des pièces de train d'atterrissage, de ventilation, carburateur, freinage, fuselage pour l'Airbus A320, avion le plus vendu de sa catégorie.

C'est également à cette période qu'afin de s'adapter aux évolutions du marché et aux demandes des clients, en recherche de prestations complètes d'usinage et de fonderie, SIVAL se rapproche progressivement de DUBUS INDUSTRIE. Cette dernière, d'abord partenaire et sous-traitant pour SIVAL sur l'usinage de pièces techniques issues de forges et de fonderies, développe depuis son activité sous l'égide de SIVAL.

Les sociétés sont reprises en 2008 par le Groupe GMD. À partir de 2008, elles évoluent conjointement sans rupture majeure de leur modèle économique jusqu'à la dernière reprise de janvier 2015.

De 2008 à 2015, les sociétés ne connaîtront pas de modifications significatives dans la gestion, l'organisation, le positionnement, et la stratégie, et ce n'est que depuis 2015 qu'elles connaissent une nouvelle dynamique avec l'arrivée de Monsieur Lionel VICQ en tant que dirigeant. La Société fait alors l'objet d'une réorganisation complète, tant sur le plan actionnarial et capitalistique, que d'un point de vue opérationnel et stratégique. Dans le cadre de la recherche de rentabilité, un rapprochement avec une entité située dans un pays à forte compétitivité, tel que la Hongrie, fait sens pour le nouveau management qui se rapproche alors d'ALUKO, fonderie d'aluminium située à Ináracs, au sud de Budapest.

Depuis le 1er août 2018, les entités SIVAL FONDERIE et DUBUS INDUSTRIE ont fait l'objet d'une fusion afin de répondre aux attentes des clients d'une part, et d'améliorer la compétitivité d'autre part.

Les principaux objectifs sont les suivants :

1. Dilution du niveau de dépendance avec les donneurs d'ordres principaux pour mieux gérer la croissance ;
2. Prestations intégrées d'usinage et de fonderie avec des contrôles spécifiques (radiographie, ressuage) pour optimiser les flux logistiques chez les clients ;
3. Optimisation des investissements ;
4. Optimisation des charges et des frais généraux des deux structures.

ALUKO est en passe de devenir une filiale à 100% de la nouvelle entité SIVAL FONDERIE. En effet, **Lionel VICQ, actuellement détenteur de la totalité des parts de ALUKO, s'est engagé à céder la totalité de ses titres à SIVAL FONDERIE, au premier trimestre 2019.**

Outre le fait de pouvoir produire une partie du processus de fabrication en Hongrie, la production dans ce pays va permettre à la Société de :

- Restaurer des marges sur des produits à faible valeur ajoutée ;
- Soutenir Sival Fonderie et son exploitation ;
- Développer de nouveaux clients en Europe Centrale, Allemagne, Autriche ;
- Se différencier de ses concurrents ;
- Atteindre un niveau de compétitivité sur ce marché.

4.1.2 Equipe dirigeante

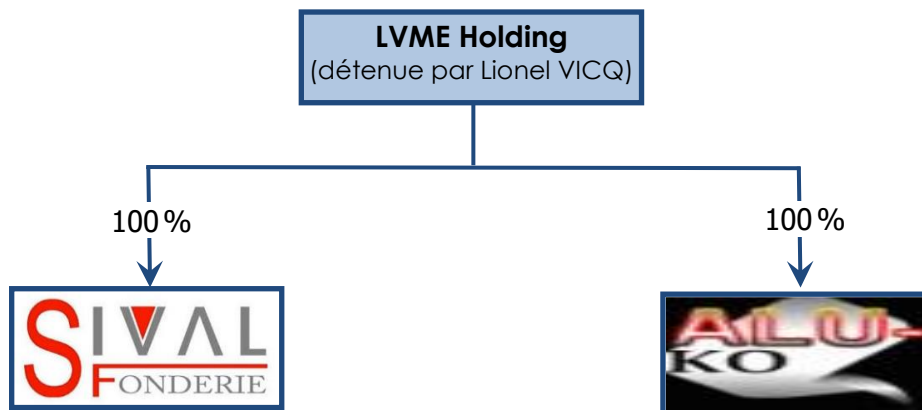
- ✓ **Lionel VICQ**, Président-directeur général
49 ans, ingénieur CNAM + HEC, outre une expérience avérée et une adaptabilité démontrée dans plusieurs secteurs industriels (électronique, mécanique, caoutchouc, transformation de l'acier), Lionel VICQ possède trente années d'expérience dans la conduite de projets industriels, le management, et l'entrepreneuriat. D'abord Responsable Méthodes et Ingénierie chez SONY de 1990 à 1999, il a intégré VALEO en tant que Responsable Organisation Industrielle du département Sécurité Habitacle, puis Directeur des Achats de 2001 à 2006. Il rejoint SEALYNX AUTOMOTIVE en tant que Directeur de Production, puis Directeur Général du Pôle Etanchéité après le rachat par GMD en 2011.

Dans le cadre de son expérience, Lionel VICQ a fait la preuve de fortes capacités managériales pour définir et mettre en œuvre des stratégies tant organisationnelles, commerciales, industrielles, sociales, et techniques, dans des contextes nationaux et internationaux (Slovaquie, Hongrie, Allemagne, Italie), ainsi que d'aptitudes reconnues pour conduire le redressement d'entreprises par la mise en place de programmes d'augmentation de la productivité, d'amélioration de la qualité, et de réduction des coûts. Repreneur et Président-directeur général de SIVAL FONDERIE depuis janvier 2015.

- ✓ **Patrick DUPONT**, Responsable Commercial
51 ans, titulaire du Baccalauréat E, Patrick DUPONT a rejoint DUBUS INDUSTRIE au début de sa carrière professionnelle en 1990. Il est responsable de l'activité usinage de DUBUS INDUSTRIE absorbée par SIVAL FONDERIE en 2018.

4.1.3 Organigramme

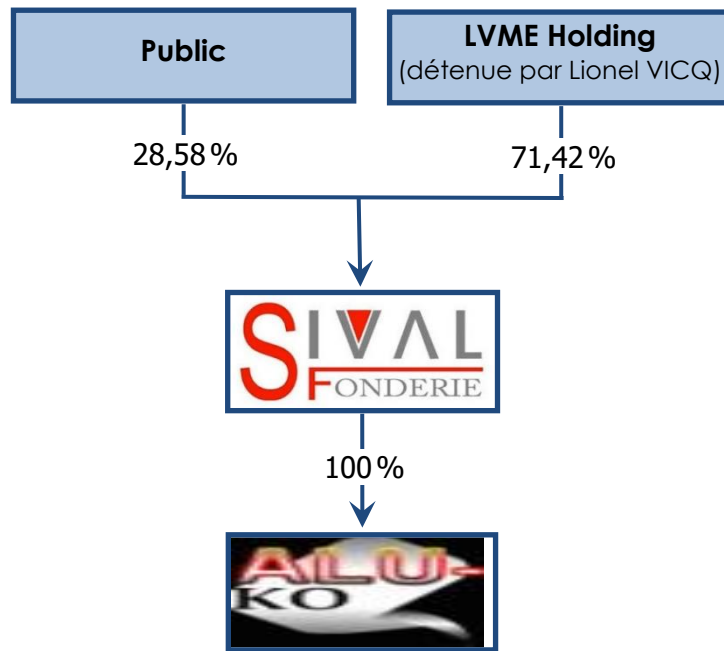
4.1.3.1 Organigramme juridique au jour de publication du présent Document d'information



Par délibération en date du 31 juillet 2018, l'assemblée générale de SIVAL FONDERIE a approuvé la fusion avec DUBUS INDUSTRIE, société absorbée, au capital de 40 000 euros, dont le siège social est à Friville-Escarbotin, immatriculée sous le numéro RCS 514 874 353 :

- SIVAL FONDERIE étant propriétaire de la totalité des titres DUBUS INDUSTRIE, la fusion n'a pas entraîné d'augmentation de capital et DUBUS INDUSTRIE, société absorbée, a, du fait de la réalisation de la fusion, été immédiatement dissoute.
- Les actes et pièces relatives à cette opération de fusion sont déposés au Tribunal de Commerce de Dieppe.

4.1.3.2 Organigramme après réalisation de l'augmentation de capital et cession de la totalité des parts ALUKO à SIVAL FONDERIE



LVME Holding (détenue entièrement par Lionel VICQ), actuellement détentrice de la totalité des parts de ALUKO, s'est engagé à céder la totalité de ses parts à SIVAL FONDERIE au premier trimestre 2019.

4.2 CHIFFRES CLÉS SIVAL

En euros	2017	Objectif 2018	Objectif 2019	Objectif 2020
Chiffre d'affaires et production	7 648 000	7 467 000	7 586 000	7 686 000
Résultat d'exploitation	29 000	135 000	342 000	255 000
Résultat net après impôts	739 000	121 000	329 000	242 000
Effectif de la société	86	86	76	73

4.3 LES ACTIVITÉS DE SIVAL

4.3.1 Présentation générale

4.3.1.1 Un acteur historique et incontournable de la fonderie d'aluminium pour les secteurs aéronautique et ferroviaire

SIVAL FONDERIE s'est d'abord positionnée comme un acteur généraliste de la fonderie acier et aluminium pour des clients issus du secteur des biens de consommation. Elle décide dans les années 70 de réorienter sa production vers la fabrication de pièces complexes en aluminium pour des clients aéronautiques et ferroviaire et de développer des alliages légers spécifiques aux applications aéronautiques.

Dans les années 90, afin de s'adapter aux demandes de ses clients et de pouvoir proposer des prestations complètes de fonderie et d'usinage, SIVAL FONDERIE se rapproche d'un usineur local situé à Friville-Escarbotin (à 15 kms du site de SIVAL), DUBUS INDUSTRIE.

Le Groupe propose à ses clients, grands donneurs d'ordres dans des secteurs stratégiques, tels que les secteurs aéronautique (civil et militaire), ferroviaire, spatial, militaire, la conception, la fabrication et l'usinage de pièces techniques mécaniques à fortes contraintes en alliages d'aluminium, d'outillages, du prototype jusqu'à la pièce usinée,

en France et à l'étranger. Il dispose d'un savoir-faire unique sur des technologies peu répandues. SIVAL FONDERIE réalise 55% de son chiffre d'affaires avec des clients aéronautiques.

SIVAL FONDERIE fabrique par exemple des pièces pour les trains d'atterrissage, les carlingues, les réacteurs, les cabines de bord et les cockpits, ainsi que les systèmes de carburation pour l'Airbus A320, l'ATR 72 ou des avions militaires. Pour le secteur ferroviaire, SIVAL FONDERIE fabrique des pièces de structure moteurs et bogies.

L'objectif de SIVAL est de parvenir à 60% d'aéronautique et 40% de ferroviaire en 2018-2019.

En 2017, SIVAL FONDERIE a produit près de 75.000 pièces et a réalisé 84% de son chiffre d'affaires en France. Il compte 77 clients, dont 6 Alstom, 6 Safran, 3 Stelia, 2 Thalès.

La Société est particulièrement bien implantée auprès des grands constructeurs et équipementiers du secteur aéronautique : Safran, Thalès, Stelia et ferroviaire : Alstom, SNCF, Bombardier, Siemens. L'essentiel de la production est vendu à Toulouse, à Bordeaux et au Maroc.

Le Groupe travaille également pour le secteur de la défense, et les biens d'équipements.

Le prix à l'unité des pièces produites par SIVAL varie de 50 € à 100.000 € pour des volets d'ailes.

SIVAL FONDERIE utilise communément des alliages de première fusion, tels que : AS7G, AISi7Mg, EN AC-42000, AC-42100, AC-42200, AU5GT, AlCu4MgTi, AU4T, AlCu4Ti, AC-21000, AC-21100, 2017, 2017A, AU5NKZr, AlCu5NiCoZr, AS13, AISi13, AS12, AISi12, AS10G, AISi10Mg, AG3, AlMg3, AG3T, AlMg3Ti, AZ10S8g, AZ5G, AU4T.

Quelques exemples de pièces produites par SIVAL FONDERIE :



4.3.1.2 Un portefeuille de clients de premier plan s'inscrivant dans des relations de long terme

Fort d'une expérience de plus de 40 années dans le secteur aéronautique et ferroviaire, SIVAL FONDERIE bénéficie d'une reconnaissance forte de la part de ses clients pour la qualité et la technicité de ses produits. La Société s'est progressivement construit un portefeuille clients de grande qualité.

Ses principaux clients sont, pour l'industrie aéronautique, des entreprises majeures du secteur comme SAFRAN et chacune de ses branches d'activité, ZODIAC AEROSPACE, et AIRBUS (programmes : A320, A380, ATR600, Gulfstream, aviation militaire).

Pour l'industrie ferroviaire, les principaux clients sont ALSTOM, SNCF, SKF, BOMBARDIER (programmes



RGV2N, Citadis, MI09, MP09, MF200), KNORR BREMSE, FAIVELEY.

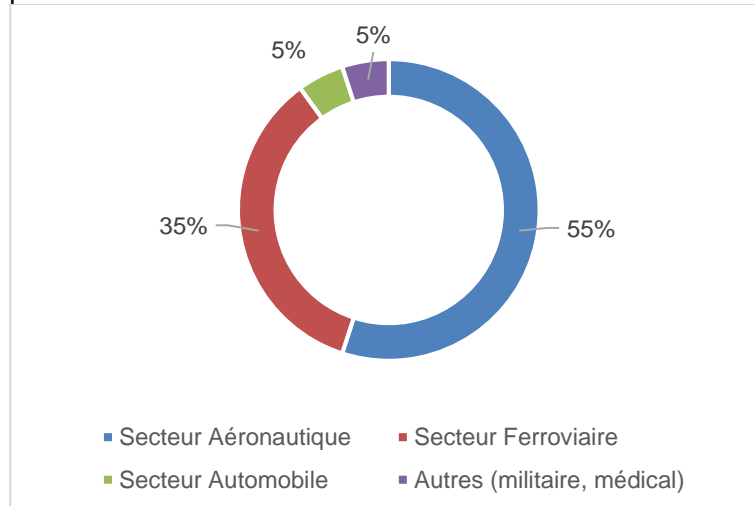
Les marchés automobiles sont adressés en rang 2, à travers des équipementiers majeurs tels que VALEO, ou le Groupe GMD.

Dans le secteur des biens d'équipements et de l'industrie militaire, SIVAL compte parmi ses clients les groupes RENK, DCNS, ARO, KRAFT, AREVA, WARTSILA.



L'ancienneté moyenne des clients est de 20 années.

Au 31 décembre 2017, la répartition du chiffre d'affaires selon les secteurs est la suivante :



Le Groupe augmente progressivement la part du chiffre d'affaires réalisé dans le secteur aéronautique, passée de 45% en 2014 à 55% du chiffre d'affaires total en 2017.

La stratégie des clients aéronautiques consiste actuellement à redesigner leurs pièces majeures afin de gagner en compétitivité. Une pression importante est mise afin de réduire le nombre de fournisseurs, ce qui pousse à la consolidation certains secteurs, tels que celui de la fonderie. Le secteur connaît une croissance soutenue : le trafic aérien a été multiplié par 6 entre 1981 et 2015. D'ici à 2034, les constructeurs devraient livrer au total près de 34000 avions.

L'arrivée sur le marché des avions monocouloirs russes et chinois compense l'absence de nouveaux avions en développement chez les constructeurs européens et américains. L'Airbus A320 bénéficie de forts volumes de croissance. Le rapprochement de ZODIAC avec SAFRAN donne naissance au 3^{ème} groupe aéronautique mondial (hors avionneurs), avec 90.000 salariés pour un chiffre d'affaires de 21 milliards d'euros. Le moteur LEAP, successeur du CFM56, monte en puissance : 459 exemplaires ont été livrés en 2017, 1200 sont à livrer en 2018.

4.3.2 Répartition des activités par pôle et par site

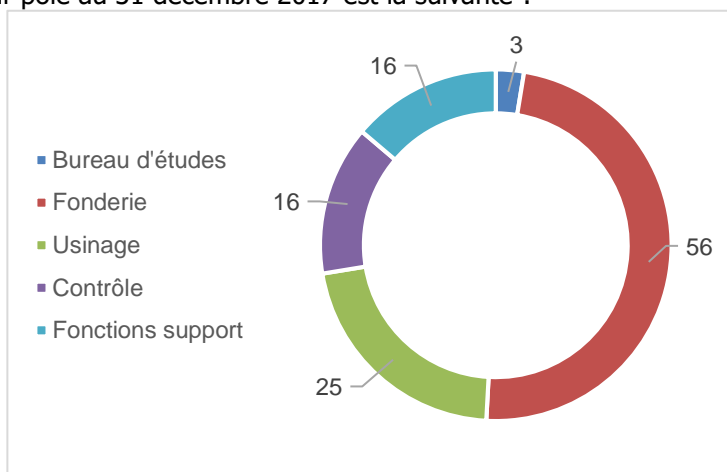
4.3.2.1 Répartition des activités par pôle

L'activité de la Société est répartie selon différents pôles :

- **Pôle Bureau d'études** : il participe au design des produits avec les clients, voire il réalise l'intégralité de la définition au travers d'études de faisabilité, de rhéologie et de calculs de résistance mécanique. Le bureau d'études va choisir les alliages afin d'optimiser les caractéristiques mécaniques des pièces et leurs fonctions. Lorsqu'une commande client est prise en charge, le chef de projet suit le projet de la conception à la réalisation de la pièce à livrer. Le temps de réalisation d'une commande est de 2 à 3 mois pour une pièce standard, de 4 à 6 mois pour une pièce spéciale. Le bureau d'études utilise le logiciel TOP SOLID.
- **Pôle Outillage** : le pôle Outillage intervient en amont de la production sur la conception des outils nécessaires à la production des pièces séries ;

- **Pôle Fonderie** : sur ses deux sites de fonderie (Sival et Aluko), la Société procède au traitement primaire (fabrication des pièces), et secondaire (traitement thermique) de la matière ;
- **Pôle Usinage** : l'usinage permet d'obtenir des pièces mécaniques d'une grande précision ; différentes techniques sont utilisées : polissage, fraisage, tournage, perçage, assemblage, peinture, cataphorèse, traitement de surface, ... ;
- **Pôle Contrôle** : SIVAL FONDERIE dispose de nombreuses technologies permettant de vérifier que les pièces produites sont exemptes de tout défaut : spectrométrie, radiographie X (détection de défaut interne), contrôles tridimensionnels (gabarit, colonne de mesure, machine mesure 3D), endoscopie, essais mécaniques (étanchéité, pression, dureté, traction), ressuage fluorescent et coloré, ultra-son (mesure d'épaisseur) ;
- **Fonctions support** (administration, RH, comptabilité).

La répartition des effectifs par pôle au 31 décembre 2017 est la suivante :



Le tableau ci-dessous présente l'évolution et la répartition des effectifs par site depuis 2013 :

Nombre de salariés	Site d'Eu	Site de Friville-Escarbotin (anciennement DUBUS)	Site d'Inarcs en Hongrie (ALUKO)	Total
au 31/12/2017	56	30	30	116
au 31/12/2016	60	30	32	122
au 31/12/2015	57	33	30	120
au 31/12/2014	61	33	28	122
au 31/12/2013	65	33	28	126

4.3.2.2 Répartition des activités par site

SIVAL opère sur 3 sites complémentaires, d'une superficie totale de 11 600 mètres carrés.

SIVAL FONDERIE détient la propriété pleine et entière des terrains et des bâtiments qu'elle utilise pour son exploitation sur les sites de Eu et de Friville-Escarbotin.

ALUKO détient la propriété pleine et entière des terrains et des bâtiments qu'elle utilise pour son exploitation sur le site d'Inarcs en Hongrie.

Chacune des entités de SIVAL FONDERIE est certifiée ISO 9001 ou EN 9100 pour toutes les productions qui se rapportent à l'aéronautique. La certification NADCAP est en cours d'obtention pour le ressuage et le contrôle par radio X, ainsi que pour les procédés de traitement thermique. Une équipe de personnel qualifié Cofrend 2 et Cofrend/Cosac 3 assure le respect des cahiers des charges et des exigences clients pour chaque pièce.

1^{er} site : à Eu, en Seine-Maritime (76), sur une surface totale de 6 000 m²

Le site historique du Groupe, situé à Eu (76230) près du Tréport, est destiné au traitement primaire (préparation et conception des alliages, fabrication des pièces), et secondaire (traitement thermique) de la matière, et au contrôle des

pièces. Il comprend 3 000 m² de surface utile et 3 000 m² d'extérieurs. Au 31 décembre 2017, il compte 56 collaborateurs.

SIVAL met en œuvre plusieurs technologies de fonderie :

- le sable à prise chimique, pour des productions en série limitée (inférieures à 10 pièces) ;
- le sable à vert à usage unique, pour des productions jusqu'à 50 pièces.

Ces deux technologies sont utilisées pour produire des pièces précises allant de quelques grammes à plus de 400 kg.

- le moulage coquille, permettant de produire des séries plus importantes, pour des pièces de quelques grammes à plus de 30 kg.

Le premier étage de l'usine est consacré au traitement primaire de la matière, tandis que le rez-de-chaussée est destiné au traitement secondaire de la matière, qui permet de donner aux pièces des propriétés spécifiques, puis à les stabiliser. Pour le traitement thermique, SIVAL dispose de deux fours de mise en solution qualifiés pour l'aéronautique (homogénéité de classe 3), ainsi que de deux fours de revenu.

Des unités internes de sablage et grenailage sont mises en œuvre lorsque le processus le requiert.

Le conditionnement et l'emballage sont effectués sur le site d'Eu.

Le site dispose également d'une zone de stockage.

Une première série de contrôles intervient après le processus de fonderie. Une deuxième série de contrôles est effectuée après l'usinage (métrologie par ressuage rouge ou fluorescent).

Le site de la fonderie, à Eu, fonctionne actuellement avec une équipe, du lundi au samedi, sur des horaires classiques, à l'exception de deux salariés en charge de l'utilisation des fours. Ce rythme est adapté pour une entité focalisée sur les pièces à forte valeur ajoutée, dont la fabrication demande beaucoup de soins.

2^{ème} site : à Friville-Escarbotin, dans la Somme (80), sur une surface totale de 3 000 m²

Situé sur la commune de Friville-Escarbotin, à une quinzaine de kilomètres du site de SIVAL, l'entité DUBUS INDUSTRIE (absorbée par SIVAL FONDERIE en juillet 2018) est en charge de l'usinage des pièces produites par SIVAL FONDERIE et par ALUKO. Il est bâti sur une emprise foncière de 3 000 m², comprenant 2 400 m² de surface utile et 600 m² d'extérieurs.

Créée au début des années 90, DUBUS INDUSTRIE a obtenu en 1993 la certification ISO 9002, puis en 2000 la certification ISO 9001, qui ont permis à la Société d'instaurer une collaboration étroite avec les principaux acteurs français du secteur aéronautique. Elle a systématiquement développé une politique de diversification dans les domaines de la transformation des métaux à destination des principaux axes industriels : automobile, industrie ferroviaire, et l'industrie liée aux machines agricoles.

DUBUS intervient dans la réalisation de paliers d'alternateurs, de démarreurs, de poulies de tendeurs pour le secteur automobile. Pour le secteur ferroviaire, la Société transforme et livre des pièces de sécurité des matériels roulant, tels que les pièces de freinage. Le site comporte un parc homogène de machines à commandes numériques MAZAK 4 et 5 axes pour des pièces allant jusqu'à des volumes de 800 mm³, un parc de machines BROTHER pour le perçage, et un parc de machines à commandes numériques MAZAK pour des pièces de Ø450mm x 800 mm pour le tournage.

Les pièces peuvent être usinées dans différents matériaux (aluminium, acier, fonte, titane, cuivreux, ...) ou en taillé masse. Les grandes précisions atteintes en usinage sont de l'ordre du micron, adéquates aux milieux exigeants de l'aéronautique ou de l'automobile, parmi d'autres.

Le site de Friville-Escarbotin fonctionne en 2x8 et exceptionnellement en 3x8. Au 31 décembre 2017, l'effectif est de 30 salariés.

3^{ème} site : à Ináracs, en Hongrie, sur une surface totale de 2 600 m²

ALUKO a été fondée en janvier 2001. Ináracs est situé à une trentaine de kilomètres de la capitale hongroise, Budapest. Le site de la fonderie est réparti entre 1 300 m² de surface utile et 1 300 m² d'extérieurs. ALUKO assure la production de pièces moulées en aluminium à l'aide de moules « coquille ».

Les tableaux suivants présentent une répartition des activités et des équipements par site :

Répartition des activités par site

	Site d'Eu	Site de Friville-Escarbotin (anciennement DUBUS)	Site d'Inarcs en Hongrie (ALUKO)
Fonderie	✓		✓
Usinage		✓	✓
Bureau d'études	✓	✓	✓
Contrôle	✓	✓	✓
Traitement primaire de la matière	✓		✓
Traitement secondaire de la matière	✓		✓
Sable à prise chimique	✓		
Sable à vert à usage unique	✓		
Moulage coquille	✓		✓
Traitement thermique	✓		✓
Radioscopie	✓		
Pièces à haute valeur ajoutée	✓	✓	
Pièces lowcost		✓	✓
Taillé masse	✓		

Equipements par site

	Site d'Eu	Site de Friville-Escarbotin (anciennement DUBUS)	Site d'Inarcs en Hongrie (ALUKO)
# Fours de fusion	12		4
# Fours de maintien	2		
# Fours de revenu	3		1
# Îlots	4		2
# Grenailleuses	1		
# Tours		5	1
# Fraiseuses		9	2
# Rectifieuse		1	
# Appareils de soudage	1		
# Spectromètre	1		1
# Thermatest	1		
# Contrôle tridimensionnel par traçage	1		
# Contrôle tridimensionnel par 3D		1	
# Endoscopie	1		
# Test d'étanchéité hydraulique	1		1
# Essais pression air	1		1
# Noyauteuses	4		1

4.3.3 Question environnementale

Les 3 sites de production de SIVAL FONDERIE se conforment aux législations en place localement en matière de droit à l'environnement. En France, la fonderie SIVAL est soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Des actions de tri sélectif des déchets sont systématiquement mises en place. Les déchets sable font l'objet d'une évacuation pour enfouissement. Les déchets d'aluminium sont recyclés dans les bains de fonderie. Les déchets d'usinage sont revendus localement. Toutes les zones concernées par des rejets de poussière sont ventilées et des systèmes de filtrage ont été mis en œuvre. Tous les opérateurs intervenant dans ces zones sont tenus au port des EPI (équipements de protection individuelle). Les produits de développement des

radiographies font l'objet d'une séparation chimique, permettant de valoriser l'argent récupéré. SIVAL GROUP met par ailleurs en oeuvre des actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement (tri des déchets, économies d'énergie, ...).

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Les déchets sont gérés, évacués et suivis selon la réglementation en vigueur dans chaque pays. Chaque filiale cherche à réduire à la source la génération de ses déchets et réalise un tri sélectif au niveau des ateliers. Les filières d'élimination retenues sont prioritairement celles qui permettent la valorisation, comme pour les déchets d'aluminium (crasses et copeaux), les cartons, les palettes, le verre... Les sites de production de pièces noyautées régénèrent leurs sables en circuit interne par des installations de régénération thermique, ce qui permet de limiter la quantité de déchets de sables évacués en enfouissement contrôlé. Les rebuts de fabrication font l'objet d'un recyclage matière en fusion.

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Des mesures de bruit sont réalisées sur chaque site selon la réglementation applicable dans chaque pays. Ces 5 dernières années, aucune plainte n'a été enregistrée dans les usines du Groupe. Néanmoins, des plans d'action ont été en oeuvre pour réduire les niveaux de bruit de nos sites, et les échanges avec les riverains et les administrations locales sont privilégiés. Par ailleurs l'impact sonore de toute nouvelle implantation et de tout nouvel aménagement est pris en compte dès la phase de conception.

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Les process utilisés dans nos sites industriels sont peu consommateurs d'eau. Les principales utilisations sont : refroidissement des pièces après moulage, préparation d'émulsions huileuses (huiles de coupe solubles) ou de poteyage, lavage des pièces usinées, rinçage de pièces au ressuage, bacs de traitement thermique, lavage des sols. Des actions sont mises en place systématiquement pour réduire les consommations d'eau en privilégiant les circuits fermés : refroidissement des moules et des pièces, avec utilisation de groupes froids conformes à la réglementation. Les consommations d'eau sont suivies mensuellement, permettant d'en mesurer l'évolution et de détecter d'éventuelles fuites.

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation

La matière première utilisée est l'aluminium, dont la consommation est suivie mensuellement. Les process industriels sont améliorés au quotidien afin de :

- > diminuer le pourcentage des rebuts ;
- > diminuer la perte au feu industrielle (= perte de masse due à la fusion d'un matériau + déchets d'aluminium) ;
- > et optimiser la mise au mille (= quantité de matière première nécessaire à l'obtention de 1 000 kg de produit final) sans altérer la qualité des produits livrés au client.

La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Les sites de production utilisent du gaz naturel sur tous les sites de fonderie principalement pour la fusion de l'aluminium et le chauffage des moules. Ils consomment de l'électricité pour maintenir l'aluminium fondu dans des fours, pour le traitement thermique des pièces, pour la production d'air comprimé, ainsi que pour les machines d'usinage et de lavage des pièces.

Chaque site suit les consommations détaillées de gaz et d'électricité de l'ensemble de ses installations, et réalise un reporting mensuel, envoyé et commenté lors d'une réunion mensuelle avec le Groupe.

L'utilisation des sols

Les implantations du Groupe ont un impact limité sur l'utilisation du sol. De plus, pour chaque nouvelle construction, les impacts de l'implantation sur l'utilisation des sols sont pris en compte.

Changement climatique - Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de GES du Groupe sont liées à la combustion du gaz et la consommation d'électricité de ses installations. Le Groupe continue ses efforts pour limiter ses impacts en maîtrisant ses consommations. Toutefois, il est à noter que sur la chaîne complète de valeur, les émissions estimées par nos consommations ne représentent que 10 à 20 % des émissions totales (estimations en l'absence d'un guide sectoriel), la production et le transport d'aluminium en amont de notre activité et le transport de nos pièces en aval générant une quantité très importante de GES.

Les pièces fabriquées sur un continent sont destinées en quasi-totalité au marché local, limitant ainsi les émissions dues au transport.

Les déplacements professionnels sont limités, privilégiant le recours à la vidéoconférence. Dans les domaines de la conception produit, SIVAL FONDERIE recherche des solutions d'allègement des pièces produites pour ses clients automobiles et aéronautiques, contribuant ainsi à la réduction de consommation de carburant et d'émission de CO2. Par ailleurs le Groupe n'a pas de flotte de transport et sous-traite cette activité.

L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Le Groupe et ses filiales ne sont pas présents dans des zones à risques du point de vue du changement climatique (zones désertiques, zones à proximité du niveau de la mer, implantations insulaires).

Les mesures prises pour développer la biodiversité

Le foncier disponible ou qui n'a pas de vocation industrielle a été aménagé en espaces verts.

4.4 DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

Les fonderies d'aluminium font partie des fonderies de métaux non ferreux (aluminium, cuivre, zinc, magnésium, titane, etc) qui ont atteint 2 Milliards d'Euros (1) de chiffre d'affaires en 2009. La production mondiale d'aluminium s'élève à 43,5 millions de tonnes par an en moyenne. L'aluminium est aujourd'hui le deuxième métal le plus utilisé après l'acier. Au rythme de la consommation actuelle d'aluminium, il reste 130 années de réserves de bauxite qui est une ressource non renouvelable. Les politiques environnementales actuelles de réduction des émissions de dioxyde de carbone favorisent la progression de l'usage de l'aluminium dans l'industrie automobile, ferroviaire, et aéronautique.

Les réserves d'aluminium sont concentrées par un petit nombre de pays : Guinée (30%), en Australie (23%), Cuba (8%) et en Jamaïque (8%).

La production des fonderies d'aluminium trouve des applications dans de nombreux domaines : tous les types de transport, l'électroménager, le bâtiment... On constate néanmoins une dépendance croissante envers le secteur automobile qui représente actuellement 70% des débouchés (2). Cette situation s'explique par l'utilisation toujours plus importante de l'aluminium dans la fabrication des voitures : elle est passée de 3% à 9% du poids moyen d'un véhicule en 30 ans. Les qualités de l'aluminium (recyclable, léger, anticorrosif...) sont en adéquation avec la problématique environnementale de notre époque. La chute des ventes des constructeurs lié à la crise a donc fortement pénalisé les fondeurs avec des baisses de commandes pouvant atteindre jusqu'à 40%. Montupet est ainsi à la fois fondeur et équipementier automobile.

Malgré les nombreuses délocalisations, les entreprises maintiennent en général un site en France dédié à la sous-traitance d'excellence, c'est le cas du Groupe GMD ou du Groupe Arche. En effet, les secteurs tels que l'aéronautique ont un degré d'exigence de plus en plus élevé et n'hésitent pas à refuser les pièces qui ne répondent pas à leur cahier des charges. Les petites structures se limitent en général à un seul procédé de fabrication (la méthode de fonderie sous pression est la plus commune) tandis que les groupes d'envergures proposent plusieurs procédés (sous pression (Fan Europe, Dynafond), moulage coquille, par gravité...).

Le cours fluctuant de l'aluminium est une source d'inquiétude pour les fonderies. Tandis que certains acteurs utilisent plusieurs alliages d'aluminium (aluminium/magnésium, aluminium/zamak, aluminium/fonte...), d'autres prennent le risque de ne travailler que l'aluminium. La menace de pénurie due à la baisse de la production primaire incite les fondeurs à se tourner vers l'aluminium recyclé, dit aluminium secondaire. Grosses consommatrices d'énergie, les fonderies d'aluminium doivent également prendre en compte la hausse du coût de l'électricité. Les politiques environnementales obligent les entreprises à produire différemment et de nombreux projets voient le jour actuellement autour du thème de l'éco-conception.

(1) Fondeurs de France

(2) MIDEST

4.5 CONCURRENCE ET MARCHÉS

Malgré la concurrence venue d'Europe de l'Est dans les années quatre-vingt-dix puis d'Asie depuis 2000, on dénombre encore une multitude de fonderies d'aluminium en France :

- Les fonderies artisanales ;

- Les fonderies d'aluminium spécialisées : de taille moyenne (leur CA ne dépasse pas 10 Millions d'Euros), elles cherchent depuis quelques années à se diversifier en proposant notamment l'usinage et l'assemblage des pièces fabriquées ;
- Les grands groupes : ce sont des sous-traitants industriels indispensables à la chaîne de production. Ils ont encore grandi durant la crise en rachetant les acteurs défaillants. Les constructeurs et équipementiers automobiles sont leurs principaux clients.

Le tableau ci-dessous recense les principaux acteurs comparables à FONDERIE SIVAL dans le secteur de la fonderie d'aluminium en France :

SOCIETE	EFFECTIF	CHIFFRE D'AFFAIRES	COMMENTAIRES
LE BELIER	3600 salariés	310 M€	Cotée sur Euronext B - très faible part du CA dans l'aéronautique (5 M€)
VENTANA	500 salariés	55 M€	Pas de technologie coquille
CONSTELLIUM USSEL	250 salariés	30 M€	Grosses pièces de structure pour l'aéronautique, le naval, le militaire
ALUTHEA	225 salariés	20 M€	Hydraulique, éclairage, bâtiment, équipement industriel, énergie, médical, auto et poids lourds, ferroviaire
FORGES DE CUSTINE-TRIE CHÂTEAU	100 salariés	12 M€	Alliages cuivres spéciaux - racheté par LE BRONZE ALLOYS en 2013
DIACE	90 salariés	9 M€	
SOCOMETA	75 salariés	8,5 M€	
BARBAS	72 salariés	8 M€	Racheté par Precicast
DYNAFOND	35 salariés	7 M€	Cotée sur Euronext Access
MAYCAST	130 salariés	7 M€	Multi-technologie
STONE FOUNDRIES			Fonderie et usinage aluminium et magnésium
AB FONDERIE	50 salariés	5 M€	1 site en Tunisie

4.5.1 Point sur le Marché aéronautique

Les principaux facteurs affectant le marché des avions commerciaux sont la demande des passagers pour les transports aériens, les cycles de croissance économique, les prix du pétrole, les réglementations nationales et internationales, le taux de remplacement et d'obsolescence des flottes existantes, et la disponibilité des sources de financement d'avions. La performance, le positionnement concurrentiel et la stratégie des constructeurs d'appareils, et des compagnies aériennes, mais également les conflits armés, les pandémies, des événements extraordinaires, peuvent également provoquer des changements de la demande, et générer des déséquilibres de marché à court terme.

Ces dernières années, la Chine et l'Inde sont devenus des marchés significatifs pour les nouveaux appareils. De même, la demande de nouveaux appareils de la part de compagnies aériennes moyen-orientales a considérablement augmenté.

À long terme, le marché des avions commerciaux dépend principalement de la demande des passagers pour le transport aérien, qui est elle-même étroitement liée à la croissance économique ou du PIB, des niveaux tarifaires et à la croissance démographique. Mesuré en chiffre d'affaires, le trafic a augmenté chaque année de 1967 à 2000, sauf en 1991 en raison de la guerre du Golfe, ce qui a entraîné un taux de croissance annuel moyen de 7,9% pour la période. La demande de transport aérien s'est également révélée solide dans les années qui ont suivi 2001, lorsque des chocs successifs, notamment le 11 septembre et le SRAS en Asie, ont freiné la demande. Néanmoins, le marché a rapidement récupéré.

Plus récemment, la croissance de la demande de transport aérien a accéléré, soutenue par l'amélioration continue de la situation économique mondiale. La tendance à la hausse a été tirée par le renforcement des investissements dans les économies avancées ainsi que la reprise dans les économies émergentes et en développement en raison de la demande accrue d'exportations. La baisse des tarifs aériens due au faible prix du carburant a également contribué à stimuler la croissance du trafic, mais à un niveau plus modéré qu'en 2016.

Les chiffres préliminaires publiés à la fin de 2017 par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ont confirmé que quelque 4,1 milliards de passagers utilisent le réseau de transport aérien mondial pour leurs affaires, leurs besoins touristiques ou simplement pour rendre visite à des amis et à des parents en 2017. Le total annuel des

passagers est en hausse de 7,1% par rapport à 2016 et le nombre de départs est passé à environ 37 millions globalement. Le trafic mondial de passagers, exprimé en nombre total de passagers passagers-kilomètres (RPK), a enregistré une augmentation de 7,6%, avec environ 7 700 milliards de kilomètres-passagers payants.

À long terme, le transport aérien reste une activité en croissance. Des estimations internes à AIRBUS, l'un des deux principaux constructeurs d'avions commerciaux au niveau mondial, prévoient un taux de croissance de 4,4% par an sur la période 2017-2036. Si le taux de croissance réel est égal ou supérieur à ce niveau, le trafic de passagers, mesuré en kilomètres-passagers passagers, devrait doubler au cours de la période de prévision. Dans ses prévisions de marché pour 2016-2025, BOMBARDIER, l'un des leaders mondiaux de l'industrie du transport, anticipe de livrer 8300 appareils sur la période (avions légers, avions intermédiaires, avions à large fuselage).

Cyclicité

Les prises de commandes d'aéronefs peuvent varier considérablement d'une année à l'autre et selon les régions, en raison de la volatilité de la rentabilité des compagnies aériennes, de la cyclicité de l'économie, des vagues de remplacement des avions et des imprévus occasionnels. Cependant, les nouvelles offres de produits et la croissance sur le marché ont entraîné de bons résultats en termes de commandes au cours des sept dernières années.

À la fin de 2017, le carnet de commandes d'AIRBUS s'élevait à 7 265 avions, représentant environ neuf ans de production aux taux actuels.

Réglementation et déréglementation nationale et internationale des services aériens internationaux

En 1978, les États-Unis ont déréglementé leur système de transport aérien intérieur, suivis par l'Europe en 1985. L'accord «Ciel ouvert» plus récemment négocié entre les États-Unis et l'Europe, entré en vigueur en 2008, permet à n'importe quelle compagnie aérienne européenne ou américaine de voyager sur n'importe quelle liaison entre une ville de l'UE et une ville des États-Unis. Les autres régions et pays déréglementent progressivement, notamment en Asie. Cette tendance devrait se poursuivre, facilitant et dans certains cas conduisant la demande. En plus de fournir un meilleur accès au marché (qui était peut-être autrefois limité), la déréglementation peut permettre la création et la croissance de nouvelles compagnies aériennes ou de nouveaux modèles de compagnies aériennes, comme cela a été le cas avec le modèle des compagnies aériennes à bas prix / lowcost, qui a augmenté en importance dans les principaux marchés nationaux et intra-régionaux depuis la déréglementation (par exemple aux États-Unis et en Europe).

Les constructeurs estiment que les réseaux de routes continueront à se développer grâce à l'augmentation de la capacité sur les routes existantes et par l'introduction de nouvelles routes, qui se caractériseront en grande partie par la présence d'une grande ville-centre au moins à une extrémité de l'itinéraire. AIRBUS a identifié 58 grandes villes centrales dans son analyse de marché actuelle, et ce nombre devrait passer à plus de 95 d'ici 2036.

Structure du marché et concurrence

Selon une étude menée par AIRBUS, près de 19 000 avions commerciaux avec plus de 100 sièges étaient en service dans le monde entier au début de l'année 2017. La forte proportion d'avions monocouloir utilisés en Amérique du Nord et en Europe reflète la prédominance des vols domestiques à courte et moyenne portée, notamment en Amérique du Nord grâce au développement des hubs suite à la déréglementation. En comparaison avec l'Amérique du Nord et l'Europe, la région Asie-Pacifique utilise une plus grande proportion d'avions à deux couloirs, car les populations tendent à être plus concentrées dans moins de grands centres urbains. Cette tendance est liée au fait que de nombreux grands aéroports de la région limitent le nombre de vols, en raison de contraintes d'infrastructure. Ces contraintes nécessitent des appareils ayant plus de sièges. AIRBUS estime toutefois que la demande d'aéronefs monocouloirs en Asie augmentera au cours des vingt prochaines années, d'autant plus que les marchés intérieurs en Chine et en Inde et les transporteurs à bas coûts continuent de se développer dans la région.

Depuis le retrait de Lockheed du marché en 1986 et l'acquisition de McDonnell Douglas par BOEING en 1997, le marché des avions de passagers de plus de 100 sièges a été divisé entre AIRBUS et BOEING. Selon les chiffres publiés par les fabricants pour 2017, les avions AIRBUS et BOEING ont respectivement représenté 48% et 52% du total des livraisons d'avions commerciaux, 55% et 45% du total des commandes nettes (en unités), et 55% et 45% du carnet de commandes total en fin d'année (en unités). Les livraisons d'AIRBUS (718 en 2017) ont augmenté pour la 15^{ème} année consécutive. Les fabricants de jets régionaux, tels qu'EMBRAER et BOMBARDIER, issus du marché des avions commerciaux de moins de 100 places, continuent à développer de plus gros avions (comme le nouveau programme E190-E2 lancé par EMBRAER). De plus, d'autres concurrents comme la Russie, la Chine et le Japon entreront sur le marché des avions de 70 à 150 places au cours des prochaines années et étudient aujourd'hui des types plus importants.

Au 31 décembre 2017, AIRBUS comptait un total de 18 191 commandes, et avait livré 10 926 à des opérateurs du monde entier. Les marchés émergents de l'Amérique Latine et de la Chine prendront respectivement la troisième place

(790 livraisons) et la quatrième place (700 livraisons) au cours de la période 2016-2025. Sur cette période, BOMBARDIER prévoit 8300 nouvelles livraisons d'avions d'affaires (représentant 250 milliards de dollars américains de revenus pour le secteur) dans les segments avions légers, intermédiaires et à large fuselage.

Entre 2016 et 2025, l'Amérique du Nord recevra le plus grand nombre de nouvelles livraisons d'avions d'affaires, soit 3930, suivie par l'Europe, qui demeure le deuxième des plus importants marchés avec 1530 livraisons.

4.5.2 Point sur le Marché ferroviaire

Le marché ferroviaire est soutenu sur le long terme par de solides leviers. L'urbanisation entraîne une demande croissante en infrastructures et en matériels roulants, notamment dans les pays émergents. Les marchés matures sont davantage soutenus par les projets de renouvellement et de modernisation des infrastructures et matériels roulants existants, ainsi que par les préoccupations environnementales croissantes.

Urbanisation

D'ici 2050, la population mondiale devrait atteindre plus de 9 milliards d'habitants, dont près de 70% vivront en zone urbaine. Cette évolution entraîne une saturation croissante des aéroports, des routes, et des infrastructures ferroviaires existantes. Face à cette situation, le rail constitue la solution souvent la plus aisée, la plus sûre et la plus propre, en mesure d'offrir une alternative crédible et compétitive au transport routier et aérien.

Par ailleurs et particulièrement dans les pays matures, la population est incitée à délaisser les modes de déplacement individuels et à privilégier les transports publics. Cette évolution sera favorisée par la promotion active de modes de transport en commun, moins chers, plus durables et plus respectueux de l'environnement. Par conséquent, les responsables de l'aménagement urbain et les populations devront rechercher des systèmes de transport urbain efficaces, confortables et facilitant l'intermodalité. Dans ce contexte, le rail permet d'offrir les solutions de mobilité idéales en termes de sécurité, de confort et de respect de l'environnement pour les systèmes de transport urbain et interurbain. De plus, l'extension des zones périurbaines imposera des solutions de transport adaptées. Les innovations pour réduire les impacts environnementaux dans les zones urbaines, tels que la pollution et le bruit, ainsi que l'amélioration de l'efficacité énergétique de ces modes de transport vont également devenir une priorité majeure. L'urbanisation croissante devrait aussi entraîner l'extension des réseaux de transport reliant les grandes et les petites villes.

Développement durable

Les émissions de gaz à effet de serre, l'impact de la pollution de l'air sur la santé, le changement climatique, le recyclage, la récupération, l'efficacité énergétique et le bruit font partie des préoccupations les plus significatives en matière d'environnement et de développement durable exprimées par les populations et les responsables politiques. Aujourd'hui, plus de 90 % de la population mondiale vit dans une région où la pollution de l'air excède les seuils recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé tandis que les émissions de CO2 du transport continuent de croître. Des pays et des villes pionniers annoncent de futures interdictions sur les voitures fonctionnant avec des moteurs à combustion (Norvège, France, Royaume-Uni, Chine, ...). Le rail offre des performances supérieures aux autres modes de transport, ce qui devrait avoir un impact positif sur l'évolution du marché ferroviaire. Certains défis devront toutefois être relevés dans ces différents domaines pour respecter les objectifs ambitieux de réduction des émissions dans les délais impartis. Dans le contexte de la COP21, l'Union européenne s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2030, en ligne avec sa politique globale de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95 % en dessous des niveaux de 1990 d'ici à 2050. Le transport, représentant environ 25 % de ces émissions, doit contribuer à cette réduction.

Parmi les ambitions définies dans le Livre Blanc sur le Transport par la Commission Européenne en 2011, il convient de noter les suivantes :

- 60 % de réduction des émissions par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2050 ;
- 30 % du fret routier (sur des distances supérieures à 300 kilomètres) transférés vers le ferroviaire et/ou le maritime d'ici 2030 ;
- plus de 50 % du transport passager inter-cité en ferroviaire d'ici 2050 ;
- plus de voitures à combustibles classiques dans les villes d'ici 2050.

Cette vision a été renforcée et détaillée à travers la Communication sur la Stratégie Européenne pour la Mobilité à Faible Émission publiée en juillet 2016 et devrait se confirmer par la réglementation sur le partage de l'effort, un accord temporaire prévoyant des contraintes par pays pour les secteurs non couverts par le système européen d'échange de quotas d'émission.

En septembre 2014, l'Union internationale des chemins de fer (UIC), représentant 240 membres répartis sur six continents, a présenté son initiative baptisée « UIC Low Carbon Rail Transport Challenge ». Cette initiative répond à l'appel du Secrétaire général des Nations unies pour que des engagements ambitieux soient pris à l'occasion du Sommet sur le climat. Les objectifs fixés à l'horizon 2050 se concentrent sur une réduction de 60 % de la consommation finale d'énergie et de 75 % des émissions de CO2 résultant de l'activité ferroviaire, par rapport aux données de base de l'année 1990 (source : UIC). À date, les émissions de CO2 du trafic passager ont été réduites de plus de 30 %. L'entrée en vigueur de l'Accord de Paris constitue une avancée significative dans la lutte internationale contre le changement climatique. La visibilité accrue des conséquences du changement climatique et les menaces que la pollution de l'air pose pour la santé publique incitent ainsi les gouvernements et les organismes de régulation à mener des actions pour en limiter l'ampleur et les impacts. Le secteur du transport est désormais clairement identifié comme un contributeur significatif aux émissions internationales de gaz à effet de serre mais aussi comme un acteur essentiel de la réduction de ces émissions.

Croissance économique

Au cours de ces dernières années, l'économie mondiale a connu des turbulences qui ont freiné la croissance et accru les déficits publics. Malgré cela, la croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial devrait rester positive : selon les prévisions, cette croissance devrait se situer autour de + 5 % par an sur la période 2016-2022. Elle est tirée par des régions émergentes comme la Chine, l'Inde et l'Asie du Sud-Est (environ + 8 % par an) ainsi que par le Moyen-Orient/Afrique (environ + 6 % par an) tandis que les régions développées comme la zone euro ou les États-Unis devraient croître à un rythme plus modéré de l'ordre de 4 % par an (source : FMI 2017). Le transport ferroviaire de passagers n'a pas été significativement touché par la dernière récession économique. Ces dernières années, le trafic mondial de passagers sur les lignes urbaines et sur les grandes lignes a régulièrement progressé avec respectivement une croissance moyenne de 5,2 % et 3,7 % entre 2007 et 2016. Dans les années à venir, le trafic passager mondial devrait croître de 4,8 % par an jusqu'en 2020 (source : SCI Verkehr).

Le trafic fret est plus volatil et impacté par l'environnement économique. Il a enregistré une décroissance de 2,6 % en 2016, principalement aux États-Unis.

Financements publics

Malgré des contraintes budgétaires à court terme, les gouvernements des pays matures et des pays émergents gardent la volonté d'investir dans les transports publics pour faciliter le développement économique de leurs pays. À cet égard, l'industrie ferroviaire demeure stratégique et fait l'objet de programmes d'investissements partout dans le monde :

- En Europe, l'initiative baptisée « Connecting Europe Facility » représente € 26 milliards d'investissements dans des infrastructures de transport sur la période 2014-2020, notamment dans des infrastructures ferroviaires et des systèmes de signalisation (source : Commission européenne).
- L'Union européenne finance un montant de € 2 milliards pour des projets de développement des transports en Croatie d'ici à 2030, incluant l'achat de nouveaux trains électriques et la modernisation de tramways (source : Gouvernement de la République de Croatie).
- La SNCB belge a approuvé un plan d'investissement de € 3 milliards pour la période 2018-2022, dont 66 % axés sur l'acquisition et la rénovation de matériel roulant (source : SNCB).
- Le gouvernement polonais a adopté un programme ferroviaire de € 5,8 milliards pour 2019-2023, principalement financé par le budget de l'État (source : Railway Gazette).
- En Italie, l'agence interdépartementale pour la planification économique a autorisé environ € 5 milliards pour la réalisation de travaux ferroviaires grande vitesse et a approuvé € 5,5 milliards supplémentaires pour le programme pour la logistique et les infrastructures de transport du ministère des Transports (source : Milano Finanza).
- Des partenariats public-privé (PPP) ont été conclus en particulier en Europe, en Inde et au Brésil. Ils sont également considérés comme une solution pour permettre le développement du transport tout en limitant les dépenses publiques au Moyen-Orient (source : UITP).
- Aux États-Unis, l'Autorité Californienne pour le Ferroviaire à Grande Vitesse (CHSRA) a investi en 2017 plus de \$ 2,5 milliards dans l'American Recovery and Reinvestment Act pour la construction du segment Central Valley HS (source : CHSRA).
- Le ministère des Transports vietnamien investira plus de \$ 50 milliards dans le chemin de fer Nord-Sud, qui sera lancé en 2020 et achevé en 2030 (source : Ministère des Transports du Vietnam).

- Les Chemins de fer indiens (Indian Railways) ont annoncé un programme d'investissements de € 120 milliards sur la période 2015-2019 qui vise à faire passer la capacité de transport quotidien de passagers de 21 millions à 30 millions, à augmenter de 20 % la taille du réseau et à faire passer la capacité annuelle de transport de marchandises de 1 milliard à 1,5 milliard de tonnes (source : Indian Railways).
- La Chine va étendre son réseau ferré urbain de 6 000 kilomètres d'ici 2020, avec un investissement total d'environ € 400 milliards (source : Global Times).

Evolution du marché

Selon l'UNIFE, le marché annuel mondial accessible pour la période 2016-2018 est estimé à € 110 milliards. Ce marché devrait se développer pour atteindre un montant moyen annuel de € 122 milliards sur la période 2019-2021, soit un taux de croissance moyen annuel de + 3,2 % depuis 2013-2015 (source : étude de marché UNIFE 2016).

- Le marché européen, premier marché ferroviaire mondial, devrait croître de € 46 milliards à € 55 milliards par an sur la période comprise entre les années 2013-2015 et 2019-2021, soit un taux de croissance annuel moyen de + 3,0 %. La situation reste assez hétérogène d'un pays à l'autre. L'Allemagne est le premier marché européen et devrait se stabiliser autour de € 9,7 milliards par an. Le marché français autour de € 5 milliards par an, devrait croître grâce au renouvellement du train à très grande vitesse attendu dans les prochaines années, et au programme du « Grand Paris », un projet essentiel d'amélioration des infrastructures et du transport urbain. Au Royaume-Uni, le marché devrait représenter € 7,1 milliards par an sur la période 2019-2021, avec le renouvellement de la flotte des métros londoniens et le nouveau projet de ligne à grande vitesse reliant Londres à Manchester. Les investissements dans les transports régionaux devraient se poursuivre au Benelux et dans les pays scandinaves. Les pays du Sud renouent avec la croissance après la crise financière : une forte croissance est attendue en Espagne, le marché passant de € 1,6 milliard à € 2,6 milliards par an entre 2013-2015 et 2019-2021. À l'Est, la Pologne reste le premier marché avec plus de € 2 milliards par an sur la période 2013-2015. Des projets de signalisation devraient être lancés aux Pays-Bas, en Hongrie, en Pologne et au Portugal et des projets de solutions intégrées devraient être prochainement lancés en Suède, au Danemark, et en Europe de l'Est. La Norvège a lancé en 2016 trois appels d'offres pour le déploiement de solutions ERTMS dans l'ensemble du pays sur les 10 ans à venir. De manière plus générale, des opportunités sur le marché des services sont attendues en raison des besoins de modernisation et maintenance des flottes et des infrastructures existantes et de l'ouverture progressive de nouveaux marchés de services.
- Le marché russe est impacté sur le court terme par la crise économique et les incertitudes géopolitiques. Cependant des investissements à long terme sont attendus visant à renouveler et rénover le parc de locomotives, les systèmes de transport urbain ainsi que les systèmes de signalisation et de services.
- La région Amériques représente le deuxième plus grand marché, évalué à € 30 milliards par an, sur la période 2013-2015. Ce marché devrait atteindre un montant annuel de € 34 milliards sur la période 2019-2021, soit un taux de progression annuel de + 2,3 %. En Amérique du Nord, le fret est historiquement important et représente environ 70 % du marché local. Le segment du transport de passagers devrait être un vecteur de croissance, notamment avec le transport urbain (tramways, métros et signalisation). On devrait également assister au développement de projets de trains à grande vitesse (par exemple les projets de LGV en Floride et au Texas approuvés par la Federal Railroad Administration en 2017). Moins significatif en termes de volume, le marché latino américain est impacté par la crise brésilienne. Néanmoins, le Chili et le Mexique planifient l'extension de leurs flottes de transport urbain, et la demande de systèmes urbains intégrés reste bien réelle dans de nombreux pays de la région.
- Le marché accessible de la zone Asie-Pacifique devrait atteindre € 22 milliards par an sur la période 2019-2021 après une phase de ralentissement des investissements en Chine. La croissance annuelle du marché indien devrait dépasser les 10 % entre 2013-2015 et 2019- 2021 grâce à plusieurs projets de métros et des investissements dans les infrastructures de grandes lignes. D'autres pays de la région, comme la Thaïlande ou les Philippines, devraient également connaître une croissance significative.
- Au Moyen-Orient et en Afrique, le marché devrait atteindre un montant annuel d'environ € 11 milliards sur la période 2019-2021. Cette croissance devrait être principalement alimentée par des projets de transports urbains et la poursuite des investissements au Qatar, en Afrique du Sud et en Arabie Saoudite. Par ailleurs, le marché de services devrait bénéficier de conséquents programmes de rénovation et de maintenance en Égypte ou en Arabie Saoudite par exemple.

FAIVELEY, acteur majeur du secteur du transport, notamment ferroviaire, prévoit un taux de croissance de son chiffre d'affaires de 7% à l'horizon 2020 et entend doubler ses bénéfices. 100.000 véhicules ferroviaires en service en 2020. 7000 avions. À 33 Mds de dollars, le carnet de commandes est en croissance d'environ 10% depuis décembre 2016.

Au 31 décembre 2017, le carnet de commandes de BOMBARDIER TRANSPORT (branche ferroviaire de l'activité) s'établissait à 34,4 Mds \$.

4.5.3 Point sur le Marché de la défense et aérospatial

En règle générale, les budgets de la défense en Europe sont en augmentation progressive, en raison des risques de sécurité accrus et des récentes discussions sur les engagements de l'OTAN. En outre, la mise en œuvre du plan d'action européen de défense de novembre 2016 a été renforcée par la déclaration conjointe publiée en juillet 2017 par les gouvernements français et allemand soulignant l'intention de renforcer la défense européenne, y compris le développement conjoint de capacités militaires et de sécurité; ensemble, ils peuvent offrir de nouvelles opportunités de vente grâce à l'achat collaboratif des membres. L'accès au marché en dehors des pays d'origine peut être soumis à des restrictions ou à des conditions préalables telles que le contenu national.

Avions militaires

Les relations clients dans ce segment se caractérisent par leur caractère stratégique à long terme et par leurs longs cycles décisionnels. Une fois que le contrat est signé, sa durée de vie, y compris les activités de services considérables, représente souvent des décennies. Les turbulences créées par les changements dans l'administration américaine et la situation en Russie entraînent progressivement un changement d'importance de la défense en Europe. L'engagement d'aller vers 2% du PIB se poursuit progressivement et devrait conduire à un nouvel optimisme pour le secteur. La déclaration franco-allemande de l'été 2017 et la mise en place de la « Coopération Structurée Permanente (PESCO) » par l'Union Européenne le 11 décembre 2017 sont également des signaux clairs dans cette direction.

Le marché des avions militaires est dominé par les grandes et moyennes entreprises américaines et européennes, capables de gérer des systèmes d'intégration. Parmi les facteurs concurrentiels figurent l'aptitude financière, la capacité technique et de gestion, la capacité à mettre en œuvre des architectures de systèmes complexes et intégrées, et celle à fournir des solutions aux clients. Leur adaptation nécessite une connaissance approfondie de la base cellule aérienne, que seul le constructeur aéronautique possède généralement. Les compétences nécessaires à l'intégration globale des systèmes dans les avions sont nombreuses et le nombre de participants sur le marché mondial est très limité : Boeing, Lockheed Martin, Leonardo, l'UAC, Kawasaki, Ilyushin.

Tendances du marché

La vente d'avions devrait rester solide dans les segments des avions de transport et des missions spéciales et même augmenter considérablement pour le segment du transport lourd. En 2017, un contrat pour la fourniture de 24 unités à Qatar a été obtenu pour le consortium Eurofighter Typhoon. Un certain nombre de ventes supplémentaires sont attendus, prolongeant la vie de production d'Eurofighter Typhoon. Le service après-vente est une activité importante pour les avions militaires et connaît par ailleurs une forte croissance. L'annonce faite par la France et l'Allemagne en juillet 2017 de développer et d'approvisionner conjointement l'avion de combat de nouvelle génération pourrait également contribuer à la sauvegarde des capacités de défense européennes.

4.6 FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document d'Information, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre, avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs. A la date de rédaction du présent Document d'Information, la Société n'a pas connaissance d'autres risques significatifs que ceux présentés dans le présent chapitre.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par la Société, à la date de rédaction du présent Document d'Information, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Dans chaque paragraphe ci-dessous, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante selon l'appréciation de la Société à la date de rédaction du présent Document d'Information. La survenance de faits

nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur.

La Société intervient sur le marché de la fabrication et l'usinage de pièces en aluminium. L'entreprise a établi une cartographie des risques auxquels elle peut être confrontée et qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. Les domaines ciblés par cette cartographie sont les suivants : Ressources humaines, Techniques et qualité, Commerciaux, Stratégiques, Achats et approvisionnements, Systèmes d'information, Financiers.

4.6.1 Risques liés à l'activité de la société

4.6.1.1 Risques liés à la dépendance vis-à-vis de certains prestataires et fournisseurs

SIVAL FONDERIE entretient depuis une dizaine d'années une relation de confiance pérenne et stable avec la Société ADIAL, son principal fournisseur d'aluminium.

ADIAL est un fournisseur qualifié pour réaliser des alliages pour le marché aéronautique. Au titre de l'exercice 2017, ce fournisseur a représenté un montant d'achat total de 346.900 € pour 131 tonnes d'aluminium, soit 90% du total des achats de matières premières, le solde étant constitué par les achats de silice, et de magnésium principalement.

La part des matières premières dans le chiffre d'affaires est de 8%, un chiffre constant depuis 2014. Les autres matières premières utilisées dans la fabrication des alliages sont des additifs spécifiques (magnésium, ...).

Le secteur de l'aluminium n'est pas menacé par des pénuries d'extraction ou de raffinage. Toutefois, SIVAL FONDERIE dispose de plusieurs fournisseurs et sous-traitants pour réduire le risque lié à la dépendance vis-à-vis de ce fournisseur et, en cas de défaillance, SIVAL FONDERIE dispose d'alternatives pertinentes qui lui permettraient de pallier, le cas échéant, à une telle situation dans des délais raisonnables.

4.6.1.2 Risques de suractivité

La Société veille à ce que la suractivité ne provoque pas une accentuation du turnover ou des retards de livraison. Les fabrications concernées sont externalisées afin de concentrer les effectifs sur les processus techniques à forte valeur ajoutée. Des doublons de personnel, sur des postes techniques, sont en cours depuis plusieurs mois afin de palier à quelques départs en retraite. Il existe un risque que le Groupe ne parvienne pas à augmenter ses volumes au rythme attendu, tout en maintenant un niveau de qualité satisfaisant.

Le Groupe ne peut donc exclure des risques associés à (i) une sous-capacité des effectifs et moyens de production alloués et (ii) des défauts ou difficultés dans les processus de fabrication qui pourraient retarder le rythme de production, et affecter significativement l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme. Toutefois, le Groupe s'appuie actuellement sur des partenaires de production capables de faire face à un accroissement significatif du rythme de production.

4.6.1.3 Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe

Une importante phase de concentration est anticipée à partir de 2020 dans le secteur aéronautique, à l'instar des évolutions qu'avait connu le secteur automobile dans les années 90 – 2000. Les principaux grands acteurs et donneurs d'ordre sont en effet en recherche d'améliorations de leur productivité auprès des fournisseurs de rang 1 et 2. Certains acteurs ont déjà opéré des mouvements de consolidation qui vont aller en s'accroissant dans l'optique d'atteindre une masse critique et d'accompagner les constructeurs et équipementiers dans leur développement et dans leur modélisation.

La stratégie de SIVAL repose en partie sur la croissance externe, notamment par le biais d'acquisition d'entreprises ou d'actifs, de prise de participation ou de la constitution d'alliances dans le secteur d'activité de SIVAL FONDERIE et dans des zones géographiques où SIVAL FONDERIE souhaite se renforcer ou pénétrer. SIVAL FONDERIE donnant la priorité à la croissance rentable, il est essentiel dans la stratégie de la Société d'identifier de façon très précise les synergies qui pourraient résulter de rapprochements.

Si des opportunités se présentaient, SIVAL FONDERIE pourrait être amené à réaliser des acquisitions sélectives de technologies, de produits nouveaux ou complémentaires ou de fonds de commerce. La mise en œuvre de cette stratégie dépendrait, en partie, de la capacité de la Société à identifier des cibles attractives, à réaliser ces acquisitions à des conditions satisfaisantes et à les intégrer avec succès dans ses activités ou ses technologies.

SIVAL FONDERIE pourrait cependant ne pas être en mesure d'identifier des cibles attractives ou de conclure des opérations au moment opportun et/ou dans des conditions satisfaisantes. SIVAL FONDERIE pourrait en outre ne pas être en mesure, compte tenu notamment du contexte concurrentiel, de mener à terme les opérations de développement et de croissance externe qu'il envisagerait au regard de ses critères d'investissement, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur la mise en œuvre de sa stratégie. Enfin, afin d'obtenir les autorisations requises pour des acquisitions auprès des autorités de la concurrence compétentes dans un ou plusieurs pays, il est possible que SIVAL FONDERIE soit contraint d'accepter certaines conditions, telles que la cession de certains actifs ou branches d'activité et/ou des engagements contraignant la conduite de ses affaires.

La croissance externe implique des risques et notamment les suivants : (i) les hypothèses des plans d'affaires sous-tendant les valorisations peuvent ne pas se réaliser, en particulier en ce qui concerne les synergies, les économies escomptées et l'évolution des marchés concernés ; (ii) SIVAL FONDERIE pourrait ne pas réussir l'intégration des sociétés acquises, de leurs technologies, de leurs gammes de produits et de leurs salariés ; (iii) SIVAL FONDERIE pourrait ne pas être en mesure de retenir certains salariés ou clients clés des sociétés acquises ; (iv) SIVAL pourrait accroître son endettement en vue de financer ses acquisitions et (v) SIVAL FONDERIE est susceptible de faire des acquisitions à un moment qui s'avère peu opportun sur le marché concerné. Les bénéfices attendus des acquisitions futures ou réalisées pourraient ne pas se concrétiser dans les délais et aux niveaux attendus et affecter la situation financière, les résultats de SIVAL FONDERIE et ses perspectives.

4.6.1.4 Risques liés au lancement de produits nouveaux

La part des nouveaux produits dans la composition du chiffre d'affaires est d'environ 5 %. Lors du lancement d'un produit nouveau, des difficultés peuvent apparaître et se matérialiser par des retards et des coûts non prévus. Une attention toute particulière est placée sur le management de projet afin d'anticiper les risques et de mettre en œuvre des solutions préventives le plus en amont possible : simulation, tests en situation réelle, contrôles. Pour autant, le risque existe et peut engendrer des coûts importants non redondants.

4.6.2 Risques liés aux marchés sur lesquels la société intervient

4.6.2.1 Risque de mutation industrielle des marchés ferroviaire, aéronautique

Le Groupe évolue dans le secteur de la fabrication de pièces de série ou de rechange pour les industries aéronautiques et ferroviaires, secteur dont les principales tendances de fond concernent la réduction du poids des équipements et des appareils dans l'optique de réduire les émissions de CO₂, et la recherche de caractéristiques mécaniques élevées.

Pour satisfaire aux exigences toujours plus élevées des équipementiers et des constructeurs de ces secteurs et faire face à ces évolutions, la Société doit poursuivre des engagements de R&D afin de conserver sa position d'acteur de référence en termes d'innovation technologique et d'être à même de s'adapter le cas échéant aux futures évolutions. La montée en puissance de l'impression 3D dans le secteur industriel n'affecte pas les segments sur lesquels se positionne le Groupe, dans la mesure où les technologies 3D ne sont pas encore suffisamment avancées pour produire des pièces complexes en aluminium et aux caractéristiques techniques équivalentes. Par ailleurs, les pièces conçues et validées dans une technologie donnée doivent, lors d'une nouvelle production, respecter les mêmes caractéristiques que les pièces d'origine.

Si le Groupe ne parvenait pas à suivre le rythme des évolutions technologiques ou ne parvenait pas à poursuivre ses efforts en termes de politique d'innovation, face notamment à ceux engagés par des concurrents disposant de moyens plus importants, son incapacité à développer des produits nouveaux rendrait son offre commerciale moins attractive, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

4.6.2.2 Risques liés au prix des matières premières

La principale matière première utilisée par le Groupe est l'aluminium, qu'il achète depuis 2008 à une société agréée pour la fabrication de produits aéronautiques. Le prix d'achat de l'aluminium, tels que le magnésium, est établi sur la base du cours de l'aluminium LME. Les achats d'aluminium représentent près de 90% du montant total des achats. Les additifs, tels que le magnésium, sont achetés au prix du marché. La part du chiffre d'affaires liée au prix des matières premières est d'environ 8%, celui-ci est donc faiblement impacté par les variations des cours.

En cas de forte hausse ou baisse, les répercussions se font sur les prix à la demande de la partie la plus intéressée par cette variation. SIVAL FONDERIE considère que son exposition au risque de prix sur les matières premières reste très modérée.

4.6.3 Risques liés à l'organisation de la société

4.6.3.1 Risques liés à la gestion des stocks

Au 31 décembre 2017, la valeur brute des stocks et encours représentait 1,834 M€ pour un actif total de 3,315 M€. Au 31 décembre 2016, la valeur brute des stocks et encours représentait 1,818 M€ pour un actif total de 3,116 M€. Des procédures d'encadrement du risque lié à la gestion des stocks ont été mises en place. Les achats et stocks de matières premières sont majoritairement gérés dans le système d'information intégré. Les commandes résultent d'informations de planification industrielle, déclenchées par l'identification de besoins de fabrication (commandes, prévisions, etc...). Les produits bruts, intermédiaires et/ou finis ne sont pas concernés par le risque de péremption.

Au niveau comptable, les stocks de matières premières et de matières consommables sont évalués à leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constituée pour les références obsolètes ou excédentaires. Les produits finis sont évalués à leur prix de vente, à l'exception de ceux qui, en phase de lancement de production, ont un coût de revient supérieur à leur prix de vente, ainsi qu'aux produits obsolètes ou excédentaires. Une provision pour dépréciation ramène le stock de produits finis à sa valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente. Les encours de production ont été évalués selon les mêmes principes en fonction de leur avancement dans la fabrication. Le taux de provision varie de 5% à 100% pour toute référence sans rotation depuis 18 à 36 mois ou ne figurant plus dans les catalogues de produits commercialisés.

Néanmoins, ces risques sont largement minimisés par le fait que, pour 85% de son activité, SIVAL FONDERIE fabrique exclusivement sur commande et ne stocke pas par anticipation.

4.6.3.2 Risques liés à l'outil industriel et ses capacités de production actuelles

SIVAL FONDERIE dispose à ce jour de 3 sites de production dont les capacités encore disponibles sont importantes et ne nécessitent pas d'investissements capacitaires supplémentaires significatifs.

SIVAL FONDERIE devra néanmoins veiller, en fonction de l'évolution de son carnet de commandes, à l'adéquation de son outil et anticiper toute évolution significative pouvant le contraindre à accélérer son plan d'investissement. À défaut, SIVAL FONDERIE pourrait ne pas être en mesure de bénéficier de la croissance d'un ou plusieurs marchés concernés et serait contraint de mettre en œuvre des investissements importants pour y faire face. Si SIVAL FONDERIE n'était pas alors en mesure de mettre en œuvre les investissements nécessaires pour répondre à la demande de ses clients ou si le coût de tels investissements s'avérait significatif et n'était pas compensé par des volumes de commandes à la hauteur des investissements réalisés, une telle situation serait susceptible d'avoir un impact défavorable sur la croissance de SIVAL FONDERIE, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

À l'inverse, afin de se prémunir contre un niveau de sous-activité, SIVAL FONDERIE mène à la fois une politique de prospection commerciale active, notamment à l'international, ainsi qu'un effort de R&D dans le but de développer son offre à destination de nouveaux clients.

4.6.3.3 Risques liés aux ressources de vente, de marketing et de moyens de distribution

L'essentiel des forces commerciales (vente, marketing) de la Société est constitué par le Dirigeant, M. Lionel VICQ, ainsi que de M. Patrick DUPONT, Responsable Commercial. Pour accélérer son développement, et trouver de nouveaux marchés, la Société a également recours à des apporteurs d'affaires, en France et à l'étranger.

Même si l'essentiel du chiffre d'affaires de l'entreprise est actuellement réalisé sur des projets existants, la croissance de l'activité repose notamment sur la capacité de l'entreprise à signer de nouveaux projets (5 à 8% de croissance a été assurée en 2017 par de nouvelles activités). La technicité du secteur et les spécificités de l'entreprise compliquent le recrutement et la fidélisation des collaborateurs bénéficiant à la fois d'une expérience et d'une connaissance avérée du secteur, ainsi que d'un carnet d'adresses adapté aux marchés de SIVAL.

Si la Société devait rencontrer durablement des difficultés à trouver et opérer de nouveaux marchés, ses ventes, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives de développement en seraient négativement affectés.

4.6.3.4 Risques liés à la capacité de pénétration des marchés étrangers

En 2017, SIVAL FONDERIE a réalisé 15% de son chiffre d'affaires à l'export, principalement avec la Chine, l'Inde et le Maroc. La stratégie de la Société est de consolider et de renforcer ses positions sur ses marchés export. Elle a recours pour cela à des apporteurs d'affaires locaux, notamment en Belgique et en Allemagne. La pénétration des marchés étrangers demeure un point important de la stratégie, mais dont la réussite ne remet pas en cause la pérennité de l'activité de l'entreprise.

Malgré l'expérience acquise à ce jour sur de nombreux marchés étrangers, le Groupe pourrait rencontrer des difficultés dans l'identification de partenaires aptes à assurer son développement et à lui permettre d'atteindre ses objectifs pour l'ensemble de ses produits, sur un ou plusieurs marchés étrangers. Cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe ou son développement.

Le Groupe demeure attentif aux évolutions que pourraient entraîner le vote favorable au Brexit, qui pourrait notamment avoir pour conséquence le rapatriement de certaines activités d'Airbus en France.

4.6.3.5 Risques clients

En 2017, SIVAL FONDERIE a réalisé 70% de son chiffre d'affaires avec des clients grands comptes, des entreprises publiques, et des groupes cotés au CAC40.

Les dix premiers clients représentent 50% du chiffre d'affaires annuel, le plus important représente 10% du chiffre d'affaires. Le risque de la perte d'un client qui serait préjudiciable à la Société est donc limité mais la perte de plusieurs d'entre eux pourrait avoir un impact significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et la rentabilité de la Société.

4.6.3.6 Risques liés à la perte de certaines certifications

L'activité de la Société est soumise à plusieurs réglementations, notamment européennes.

La norme ISO 9001 définit une série d'exigences concernant la mise en place d'un système de gestion de la qualité dans un organisme, quels que soient sa taille et son secteur d'activité. Ce système de gestion de la qualité concerne principalement les équipements, les employés, la formation, les bâtiments et les services fournis par la Société.

Chacune des entités du SIVAL FONDERIE est certifiée ISO 9001 ou EN 9100. Un processus de certification NADCAP est en cours, dont l'obtention est prévue pour le deuxième semestre 2018.

La Société demeure très attentive au respect des certifications, affectant pour cela un collaborateur à temps plein par site et par certification. Le Groupe a également décidé de s'équiper d'un équipement de radiographie X, qui permet de satisfaire à la norme NADCAP, exigée pour être référencé auprès des Grands Comptes aéronautiques tels que Safran, Zodiac, Liebherr, ...

Les risques liés à la perte de certaines certifications demeurent donc circonscrits. La non-obtention de la norme NADCAP pourrait en revanche impacter la capacité de la Société à satisfaire aux exigences qualité de certains de ses clients, et serait susceptible d'avoir un impact sur le développement commercial de la Société.

4.6.3.7 Risques liés à la perte de collaborateurs clés et/ou l'incapacité d'attirer de nouveaux talents

La réussite de la stratégie dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction et du personnel industriel clé, notamment M. Lionel VICQ (Président), M. Patrick DUPONT (Responsable Commercial), et M. Christophe BOURDET (Responsable Opérationnel).

À ce jour, la Société n'a pas conclu d'assurance dite « homme clé (police d'assurance invalidité permanente/décès.)

Par ailleurs, sur le plan opérationnel, le personnel de SIVAL FONDERIE dispose de compétences et de savoir-faire rares dans la fabrication de pièces de haute technicité en aluminium pour le secteur aéronautique et ferroviaire. La formation et le recrutement de personnes compétentes pourrait s'avérer sensibles en cas de forte hausse de la production de fonderie. Le risque lié à la perte de compétences est anticipé en réalisant des transferts d'activités, et en procédant à des embauches préalables aux départs en retraite.

Néanmoins, le départ de certains collaborateurs clés pourrait entraîner des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, ainsi que des carences en termes de

compétences techniques pouvant ralentir l'activité, et pouvant altérer à terme la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.

4.6.4 Risques financiers

4.6.4.1 Risque de change / devises

SIVAL FONDERIE réalise en 2017 85% de son chiffre d'affaires en France. Sa filiale hongroise ALUKO ne facture en monnaie locale (Florin Hongrois – HUF) que ses clients locaux, qui ne représentent que 20% de son chiffre d'affaires. Au total, 90% des transactions de SIVAL FONDERIE s'effectuent donc en euros.

22 Juin 2016 00:00 UTC HUF/EUR fermer:0.00318



Ci-contre : parité Florin Hongrois contre Euro depuis 2009. On note un mouvement continu de dépréciation de la devise hongroise en – Source : XE (<https://www.xe.com/fr/currencycharts/?from=HUF&to=EUR&view=10Y>) - 11/09/2018

En cas d'augmentation significative du nombre de contrats libellés dans une autre devise que l'euro exposant le Groupe à un plus grand risque de change, le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques, aujourd'hui très circonscrits.

4.6.4.2 Risques de crédit clients

SIVAL FONDERIE a réalisé en 2017 70% de son chiffre d'affaires avec des clients « grands comptes » : entreprises publiques, groupes cotés au CAC40, dont le risque de crédit est fortement encadré. Pour ces clients majeurs, la Société estime que leur taille et leur positionnement mondial et stratégique contribuent à la diminution de leur risque d'insolvabilité.

Les clients de taille moyenne sont adossés à des clients de plus grande taille, qui peuvent, en cas de défaillance de leur prestataire, se substituer à eux.

Le Groupe évalue régulièrement en interne le risque de crédit client et la situation financière de ses clients.

Pour la majorité des clients, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la Loi de Modernisation de l'Economie (LME).

4.6.4.3 Risques de taux

Au 31 décembre 2017, les dettes financières du Groupe ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt dans la mesure où le Groupe est endetté à taux fixes et à taux zéro.

4.6.4.4 Risques de liquidité

À la date du 31 décembre 2017, la trésorerie et équivalents de trésorerie s'élevaient à 75.962 euros. La Société n'a actuellement pas de crédits bancaires, ni de contrats de crédit-bail. La Société a mis en place un contrat d'affacturage avec une société spécialisée, couvrant 80% de son chiffre d'affaires annuel.

La Société a souscrit en mars 2017 un emprunt sans intérêt auprès de la région Normandie pour un montant total de 250.000 euros, pour une durée de 5 années. Les premières échéances deviendront exigibles à partir de mars 2019 sur une base mensuelle.

Il comporte certaines clauses usuelles en matière d'exigibilité anticipée, notamment en cas de non-paiement d'une échéance.

Le Groupe est exposé à des risques de liquidité résultant de la mise en œuvre des clauses de remboursement anticipé de cet emprunt bancaire.

4.6.4.5 Risques liés au crédit d'impôt recherche

À ce jour, aucune demande de Crédit d'Impôt Recherche n'a été effectuée par le Groupe.

4.6.4.6 Risques liés au crédit d'impôt innovation

La Société n'est pas éligible à ce type de subventions.

4.6.4.7 Risques liés à l'utilisation future des déficits fiscaux reportables

Au titre de l'exercice 2017, la Société a généré un déficit fiscal d'un montant de 2 millions d'euros, portant le total de déficits reportables à 2 M€ au 31 décembre 2017. En France, où est généré l'essentiel de ces déficits, l'imputation de ces déficits est plafonnée à 1 million d'euros, majoré de 50% de la fraction des bénéfices excédant ce plafond. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps. Il ne peut être exclu que les évolutions fiscales à venir remettent en cause ces dispositions en limitant ou supprimant les possibilités d'imputation de déficits fiscaux sur les profits futurs. La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.6.4.8 Risques liés à l'accès à des avances publiques

À l'exception du prêt de 250 k€ obtenu auprès de la région Normandie, aucune autre avance remboursable n'a été obtenue par la Société.

4.6.4.9 Risques de dilution

Il n'existe pas à ce jour d'instruments donnant accès au capital du Groupe autre que les actions.

Toutefois, le Groupe pourra procéder à l'avenir à l'attribution ou à l'émission d'instruments donnant accès au capital, notamment dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer des compétences complémentaires, le Groupe pourrait procéder à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital du Groupe et pouvant entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires actuels ou futurs du Groupe. Toutes attributions ou émissions nouvelles entraîneraient une dilution pour les actionnaires.

4.6.5 Risques réglementaires et juridiques

4.6.5.1 Risques spécifiques liés à la protection des brevets et autres droits de propriété intellectuelle

Aucun droit de propriété particulière n'est émis à ce stade. Si tel devait être le cas, sur des produits propres à développer, des enveloppes solo seraient déposées avant le brevet afin de préserver la propriété intellectuelle de la Société.

Les marques détenues par SIVAL FONDERIE sont : SIVAL, SIVAL FONDERIE, SIVAL GROUP, DUBUS, DUBUS-INDUSTRIE.

SIVAL FONDERIE détient les noms de domaine sival-group.com et dubus-ind.fr

4.6.5.2 Risques relatifs à la responsabilité du fait des produits

La responsabilité de la Société est celle d'un sous-traitant, qui réalise des pièces sur plan fourni par ses clients.

La pièce doit répondre à certaines caractéristiques techniques mais elle entre comme composant dans un sous-ensemble testé et validé par les clients avant montage sur véhicule final. La responsabilité de SIVAL FONDERIE est donc limitée à celle de maintenir les caractéristiques techniques demandées mais en aucun cas de garantir les caractéristiques fonctionnelles du produit final.

La police d'assurance en responsabilité professionnelle couvre le risque à hauteur de 34 M€.

4.6.5.3 Risques environnementaux

L'exploitation des filiales du Groupe s'effectue dans le respect des exigences réglementaires nationales et locales spécifiques à chacun des sites et en relation avec les administrations concernées. Toutes les autorisations d'exploitation sont en règle. Les domaines d'activité dans lesquels la Société opère comportent en effet un risque de mise en jeu de sa responsabilité civile et environnementale.

La silice cristalline, à laquelle la Société a recours dans le cadre de ses processus de fonderie, est reconnue comme matière cancérigène. Des précautions d'utilisation sont prises pour son maniement par le personnel (masque, ventilation, aspiration,...) afin de circonscrire le risque.

4.6.5.4 Risques juridiques

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire, ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu lieu au cours des douze (12) derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Il n'existe pas de procédure collective en cours.

Deux procédures prud'homales sont actuellement en cours, pour lesquels 80 k€ ont été provisionnées.

4.6.6 Assurances et couverture des risques

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité. L'assurance est conforme aux demandes des clients tels que Safran ou Zodiac, et couvre les risques inhérents à l'activité de la Société dans ce secteur industriel.

La Société estime que sa couverture est conforme aux standards de l'assurance française et internationale. Néanmoins, elle ne peut garantir que ces polices couvriront l'ensemble des sinistres auxquels le Groupe pourrait être confronté.

4.7 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Au mieux de notre connaissance, il n'y a pas actuellement de litiges, de faits exceptionnels ou de risques juridiques qui pourraient avoir une incidence sur la situation financière, le résultat, l'activité ou le patrimoine de SIVAL FONDERIE.

Chapitre 5

PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS

5.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

5.1.1 Etats financiers consolidés Groupe SIVAL Exercice clos le 31 décembre 2017

Etablit par : E. C.W. - F.G.E.C.O. Expertise Comptable Wagram
Fiduciaire Générale d'Expertise Comptable Ouest



162, boulevard Malesherbes 75017 Paris
Sarl au capital de 7 622,45 € - Siret 381 698 653 000 31
Membre de l'ordre des Experts-Comptables de la région parisienne
Tél. : 01 47 54 02 61 - Fax : 01 47 54 04 09 - Email : fgeco@fgeco.com

5.1.1.1 Bilan consolidé proforma

Groupe SIVAL	Dec 31, 2017
<i>(En milliers d'euros)</i>	
ACTIF	
Goodwill	65
Immobilisations incorporelles nettes	6
Immobilisations corporelles nettes	982
Actifs financiers non courant	86
Impôts différés	3
Total de l'actif non courant	1 142
Stocks	1 898
Créances clients nettes	72
Autres actifs courants	587
Disponibilités	13
Total de l'actif circulant	2 570
Total de l'actif	3 712
Capital	500
Réserves consolidées	(552)
Résultat	739
Total des capitaux propres	687
Emprunt et dettes financières	250
Provisions pour risques et charges	(0)
Total des dettes et autres passifs non-courants	250
Provisions pour risques et charges	143
Dettes fournisseurs	738
Autres dettes courantes	1 894
Total des dettes courantes	2 775
Total du passif	3 712

5.1.1.2 Compte de Résultat consolidé proforma

Groupe SIVAL	Dec 31, 2017
<i>En milliers d'euros:</i>	
Chiffre d'affaires	7 648
Achats consommés et autres charges externes	(3 394)
Variation de stock	14
Charges de personnel	(3 890)
Impôt et taxes	(226)
Amortissements et provisions	(189)
Autres produits (charges) courants	65
Résultat opérationnel courant	29
Résultat financier	(33)
Autres produits (charges) non courants	740
Impôt	3
Résultat net	739
Titres composant le capital	4 000
Résultat net par actions (euros)	0.18
Résultat net dilué par actions (euros)	0.18

Annexe des comptes consolidés proforma au 31 décembre 2017

5.1.1.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Nombre d'actions	Capital	Réserve de consolidation	Résultat	TOTAL
SIVAL	4 000	500	-552		-52
Résultat 2017				742	742
CP Sociaux	4 000	500	-552	742	690

5.1.1.4 Informations générales

Le groupe SIVAL n'ayant été formé qu'au 31 juillet 2018, à l'occasion de la fusion-absorption de **DUBUS INDUSTRIE (RCS 514 874 353)** par **SIVAL FONDERIE (RCS 508 367 752)**, les présents comptes consolidés ont pour objectif de présenter la situation du groupe comme si l'acquisition de **DUBUS INDUSTRIE par SIVAL FONDERIE** avait été réalisée au 31/12/2017.

Les comptes consolidés présentés correspondent donc à des comptes « Pro-forma » dans la mesure où à la date du 31 décembre 2017 les sociétés SIVAL FONDERIE et DUBUS INDUSTRIE n'aient aucun lien de participation.

Dans ces comptes proforma, l'acquisition de 100% des titres de la société **DUBUS INDUSTRIE** pour 1 € génère un écart d'acquisition d'un montant de 65 194 € comptabilisé en Goodwill dans les états financiers.

A la date de la clôture cet écart d'acquisition n'a pas encore fait l'objet d'une affectation à des éléments d'actifs incorporels. La durée d'utilisation **est considérée comme indéterminée, et cet écart d'acquisition fera l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.**

5.1.1.4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

5.1.1.4.2 Evénements postérieurs à la clôture

En Juin 2018, les sociétés SIVAL et DUBUS ont été fusionnées avec un effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2018. Les comptes de l'exercice 2018 intégreront les activités des deux sociétés sur l'exercice 2018 et pourront ainsi être comparés avec les comptes pro-forma présentés ci-après.

5.1.1.5 Méthodes et règles comptables

5.1.1.5.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés au 31 décembre 2017 sont établis en conformité avec le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les comptes consolidés sont présentés en Euros.

5.1.1.5.2 Modalités de consolidation

5.1.1.5.2.1 Dates de clôture

Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre.

5.1.1.5.2.2 Méthodes de consolidation

La méthode de l'intégration globale a été appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles la société SIVAL exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif à la date de l'établissement de ses comptes.

La méthode de la mise en équivalence (MEE) est appliquée par le Groupe lorsque la société consolidante exerce une influence notable sur la société dont les comptes sont consolidés. L'influence notable est présumée lorsque la société consolidante détient directement ou indirectement une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote.

Il n'y a pas de société mise en équivalence en 2017.

5.1.1.5.3 Méthodes et règles d'évaluation

5.1.1.5.3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 4 ans
- * Matériel informatique : 4 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

5.1.1.5.3.2 Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Valorisation

Matières premières : dernier prix d'achat.

Les jets sont évalués à 67% du prix d'achat.

Les encours : avancement au bardage: évaluation à 30% du prix de vente.

Avancement au contrôle évaluation à 80% du prix de vente.

Produits finis : évalués au dernier prix de vente avec abattement de 12%.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé

5.1.1.5.3.3 Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5.1.1.5.3.4 Indemnité de départ à la retraite

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'entreprise n'a pas opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation en provision pour risques et charges pour la totalité de cet engagement.

Le montant des engagements financiers pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilés pour l'ensemble du groupe s'élève à **453 939 euros**.

Les hypothèses retenues sont celles constatées dans l'entreprise

- convention de la METALLURGIE
- âge de départ à la retraite 65 ans
- taux de charge moyen 43.35%
- taux de progression des salaires: 1.015
- taux d'actualisation: 1.020

+ Turn over par tranche d'âge :

- 15% de 18 à 30 ans
- 12% de 30 à 40 ans
- 9.5% de 40 à 50 ans et 1% de 50 à 65 ans

5.1.1.5.3.5 Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice, compte tenu des instruments dilutifs émis. Le résultat dilué est calculé

en application de la méthode dite du « treasury stock » par laquelle les entrées de cash à venir résultant de l'exercice des instruments financiers dilutifs sont allouées au rachat d'actions propres.

5.1.1.5.3.6 Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours au 31 décembre rendent probables conformément aux critères définis par le règlement du CRC 2000-06 relatif au passif.

5.1.1.5.3.7 Opérations de location financement

Seules les opérations significatives sont retraitées. Dans ces cas, les redevances sont éliminées et les intérêts et amortissements sont comptabilisés en charges. Au niveau du bilan, les immobilisations sont activées et la dette financière est comptabilisée au passif et le montant des amortissements est calculé suivant la méthode linéaire.

Au 31 décembre 2017, il n'y a pas d'opérations de location financement significative.

5.1.1.6 Informations relatives au périmètre de consolidation

5.1.1.6.1 Principes

Les filiales sont consolidées selon la méthode dite de l'intégration globale. Cette méthode consiste à inclure dans les comptes de Groupe les éléments du bilan et du compte de résultat de chacune des sociétés concernées, après élimination des opérations et des résultats internes, en distinguant la part du Groupe de celle des intérêts minoritaires.

5.1.1.6.2 Périmètre de consolidation

Exercice 2017	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
SIVAL FONDERIE			Intégration globale
DUBUS INDUSTRIE	100%	100%	Intégration globale

5.1.1.7 Explications des postes du bilan et du compte de résultat

5.1.1.7.1 Postes du bilan

5.1.1.7.1.1 Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés en milliers d'euro se décomposent de la façon suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	Ouverture	Augmentation	Diminution	Amortissement	Clotûre
Goodwill		65			65
Fonds commercial	1			-1	0
CONCESSIONS - BREVETS - LICENCES	72	2		-68	6
Total Immobilisations incorporelles nettes	73	2	0	-69	6
Terrains	73				73
Constructions sur sols d'autrui	430	5		-251	184
Installations techniques	1 316	110	-10	-712	704
Matériel de transport	23			-23	0
Matériel de bureau	49	2	-1	-47	3
Immobilisations corporelles en cours	14	6	-2		18
Total Immobilisations corporelles nettes	1 904	123	-13	-1 033	982
Dépôt et cautionnement	109	24	-48		86
Total actif financiers non courants	109	24	-48	0	86

5.1.1.7.1.2 Créances clients

Les créances clients sont à échéance de moins d'un an pour un montant brut de 250 251 euros et un montant net de 224 318 euros.

A fin décembre 2017, un montant de 595 155 euros de créances clients a été cédé au factor.

5.1.1.7.1.3 Dettes financières

	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières	250 000		250 000	
Emprunts et dettes financières	250 000	-	250 000	-

La société SIVAL a contracté un emprunt auprès de la région pour le financement de ces activités.

5.1.1.7.1.4 Autres passifs non courants

Au 31 décembre 2017, les provisions pour risques et charges courantes sont essentiellement constituées de litiges prud'homaux.

5.1.1.7.2 Postes du compte de résultat

5.1.1.7.2.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Par zones géographiques et en milliers d'euros :

France	6 554
Export	1 094
Chiffre d'affaires	7648

5.1.1.7.2.2 Charges de personnel et effectif

Les charges de personnel s'élèvent à 3, 890 millions d'euros et l'effectif au 31/12 s'élèvent à 62 salariés.

5.1.1.7.2.3 Charges d'amortissement des immobilisations

Les charges d'amortissement des immobilisations s'élèvent à 245 milliers d'euros.

5.1.1.7.2.4 Autres produits (charges) non courant

Les autres produits (charges) non courant sont principalement composés d'un produit d'abandon de créances d'un montant de 827 milliers d'euros.

5.1.1.7.2.5 Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt de 3 k€ est composée d'une charge d'impôt différé lié à des différences temporaires d'imposition (taxe effort construction).

Au 31 décembre 2017, le Groupe n'a pas constaté dans les comptes consolidés d'impôt différé actif liés aux déficits fiscaux reportables.

5.1.2 Etats financiers de SIVAL FONDERIE (RCS Dieppe 508 367 752) Exercice clos le 31 décembre 2017

5.1.2.1 Bilan de SIVAL FONDERIE (RCS Dieppe 508 367 752)

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2017	Net au 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droit similaire	64 022	60 109	3 913	8 318
Fonds commercial (1)	1		1	1
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes/Immo.Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains	60 837		60 837	60 837
Constructions	348 442	219 224	129 218	152 531
Installations techniques, Mat. Outil.	734 889	297 176	437 713	434 146
Autres immobilisations corporelles	416 049	218 983	197 065	204 371
Immobilisations en cours	17 830		17 830	11 720
Avances et acomptes/Imm.Corp.				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	85 530		85 530	100 140
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 727 601	795 492	932 108	972
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvisionnements	164 939	14 782	150 157	123 503
En-cours de production (biens et services)	1 175 166		1 175 166	1 083 148
Produits intermédiaires et finis	620 337	151 464	468 873	566 134
Marchandises	40 670		40 670	46 120
Avances et acomptes versés/com.				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	104 843	10 191	94 652	105 537
Autres créances	345 503		345 503	186 796
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	75 962		75 962	13 812
Charges constatées d'avance (3)	32 235		32 235	19 854
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 559 655	176 437	2 383 218	2 144
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de rembt obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	4 287 256	971 929	3 315 327	3 116
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

	Net au 31/12/2017	Net au 31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	50 000	50 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-534 940	-1 567 668
Résultat de l'exercice	594 871	-967 272
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	73 638	66 040
TOTAL CAPITAUX PROPRES	683 569	-1 918
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	142 900	102 900
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	142 900	102
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	250 216	9 616
Emprunts et dettes financières diverses (3)	679 962	3 405 519
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		140 587
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	666 737	743 158
Dettes fiscales et sociales	852 508	618 970
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	39 434	15 120
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	2 488 858	4 932
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	3 315 327	3 116
(1) Dont à plus d'un an (a)	250 000	
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 238 858	4 792 381 (2)
Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	216	9 616 (3)
Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

5.1.2.2 Compte de résultat de SIVAL FONDERIE (RCS Dieppe 508 367 752)

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois			%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois			%	Var. rel. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION									
Ventes de marchandises	155	981		2,49	246	890		5,00	-36,82
Production vendue	6	108	731	97,51	4	689	766	95,00	30,26
Chiffre d'affaires net	6	264	712	100,00	4	936	655	100,00	26,90
Production stockée		35	043	0,56		-114	401	-2,32	-130,63
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation					25	154		0,51	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de char		223	269	3,56		154	954	3,14	44,09
Autres produits			62				81		-23,12
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	6	523	086	104,12	5	002	444	101,33	30,40
CHARGES D'EXPLOITATION									
Achats de marchandises		94	989	1,52		173	678	3,52	-45,31
Variation de stock		5	450	0,09		-14	470	-0,29	-137,66
Achats de matières premières et autres appr		680	965	10,87		509	738	10,33	33,59
Variation de stock (m.p.)		-28	757	-0,46		35	841	0,73	-180,23
Autres achats & charges externes	2	564	630	40,94	2	119	778	42,94	20,99
Impôts, taxes et versements assimilés		171	713	2,74		154	665	3,13	11,02
Salaires et Traitements	1	894	997	30,25	1	878	672	38,06	0,87
Charges sociales		744	604	11,89		748	194	15,16	-0,48
Amortissements et provisions		297	297	4,75		237	208	4,81	25,33
Autres charges		45	780	0,73		87			NS
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	6	471	668	103,30	5	843	391	118,37	10,75
RESULTAT D'EXPLOITATION		51	418	0,82		-840	948	-17,03	-106,11
Quote parts de résultat sur opérations en co									
Bénéfice attribué ou perte transférée									
Perte supportée ou bénéfice transféré									
PRODUITS FINANCIERS									
De participation									
Autres valeurs mobilières et créances de l'ac									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur dépré., prov. et transferts de ch									
Différence positive de change									
Produits nets sur cessions de valeurs mob. d									
TOTAL PRODUITS FINANCIERS									
CHARGES FINANCIERES									
Dotations aux amortissements., dépréciation									
Intérêts et charges assimilées		27	235	0,43		21	561	0,44	26,32
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions de valeurs mob									
TOTAL CHARGES FINANCIERES		27	235	0,43		21	561	0,44	26,32
RESULTAT FINANCIER		-27	235	-0,43		-21	561	-0,44	26,32
RESULTAT COURANT avant impôts		24	183	0,39		-862	509	-17,47	-102,80
PRODUITS EXCEPTIONNELS									
Sur opérations de gestion		678	302	10,83		8	029	0,16	NS

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois		%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois		%	Var. rel. (%)
Sur opération en capital							
Reprises sur prov. et dépré. et transferts de		838	0,01		369	0,01	126,89
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	679	139	10,84	8	398	0,17	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES							
Sur opérations de gestion		50 086	0,80		618	0,01	NS Sur
opération en capital		9 930	0,16		250	0,01	NS
Dotations aux amortissements., dépréciation		48 436	0,77		112 294	2,27	-56,87
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	108	451	1,73	113	161	2,29	-4,16
RESULTAT EXCEPTIONNEL	570	688	9,11	-104	763	-2,12	-644,74
Participation des salariés Impôts sur les bénéfices							
RESULTAT DE L'EXERCICE	594	871	9,50	-967	272	-19,59	-161,50

5.1.2.3 Rapports du Commissaire aux comptes de SIVAL FONDERIE (RCS Dieppe 508 367 752) présenté à l'assemblée générale de SIVAL FONDERIE du 29 juin 2018

B R C

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Siège social : 15, allée Isadora Duncan - 75015 Paris
Tél: 01.42.72.99.14

Paris, le 14 juin 2018

SIVAL FONDERIE
Route de Saint-Pierre en Val
76260 Eu

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE SIVAL FONDERIE Exercice clos le 31 décembre 2017

Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions du 22 octobre 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS SIVAL FONDERIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS SIVAL FONDERIE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons notamment porté une attention particulière sur les postes que nous avons estimés significatifs à savoir :

- Les postes « clients », « Fournisseurs » et leur dénouement sur l'exercice suivant
- La valorisation des stocks

Nous n'avons pas de remarque particulière à formuler sur ces comptes.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris
Le 14 juin 2018

Pour BRC
Le Président
Bruno RONGIER
Commissaire aux Comptes



Paris, le 14 juin 2018

SIVAL FONDERIE
Route de Saint-Pierre en Val
76260 Eu

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Associés,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

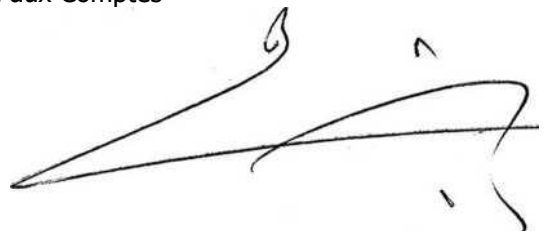
Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'une convention nouvelle intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'Article L.227-10 du code de commerce.

Convention de trésorerie intragroupe

Il a été signé en date du 1^{er} juin 2017 une convention de trésorerie entre la Société LVME Holding ou « société Mère » et la SAS SIVAL FONDERIE.

Fait à Paris
Le 14 juin 2018

Pour BRC
Le Président
Bruno RONGIER
Commissaire aux Comptes



5.1.3 Etats financiers de DUBUS INDUSTRIE (RCS Amiens 514 874 353) Exercice clos le 31 décembre 2017

5.1.3.1 Bilan de DUBUS INDUSTRIE (RCS Amiens 514 874 353)

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2017	Net au 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	4 187	4 187		
Frais de développement				
Concessions, brevets, droit similaire	8 657	7 657	1 000	
Fonds commercial (1)	1 000		1 000	1 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes/Imm.Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains	12 055		12 055	12 055
Constructions	86 278	31 377	54 901	59 006
Installations techniques, Mat. Outil.	304 283	235 665	68 618	83 260
Autres immobilisations corporelles	33 622	30 186	3 436	2 636
Immobilisations en cours				2 000
Avances et acomptes/Imm.Corp.				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	300		300	9 256
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	450 382	309 072	141 310	169
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvisionnements	620		620	13 326
En-cours de production (biens et services)				5 149
Produits intermédiaires et finis	14 150		14 150	29 717
Marchandises	48 414		48 414	59 167
Avances et acomptes versés/com.	3 403		3 403	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	160 201		160 201	152 672
Autres créances	92 619		92 619	71 478
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	237		237	43
Charges constatées d'avance (3)	56 179		56 179	75 407
TOTAL ACTIF CIRCULANT	375 824		375 824	406
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de rembt obligations				
Ecart de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	826 206	309 072	517 134	576
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

	Net au 31/12/2017	Net au 31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-279 806	-900 132
Résultat de l'exercice	135 651	-34 615
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	38 961	41 235
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-65 194	-853
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	45	3 937
Emprunts et dettes financières diverses (3)	6 166	830 295
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	1 293	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	231 467	300 030
Dettes fiscales et sociales	343 358	295 415
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		6
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	582 328	1 429
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	517 134	576
(1) Dont à plus d'un an (a)		1 429
683 (1) Dont à moins d'un an (a)	581 036	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	45	3 937 (3)
Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

5.1.3.2 Compte de résultat de DUBUS INDUSTRIE (RCS Amiens 514 874 353)

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Var. rel. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Ventes de marchandises	4 553	0,22			
Production vendue	2 091 558	99,78	2 175 044	100,00	-3,84
Chiffre d'affaires net	2 096 112	100,00	2 175 044	100,00	-3,63
Production stockée	-20 716	-0,99	712	0,03	NS
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur provisions et transferts de char	11 971	0,57	25 821	1,19	-53,64
Autres produits	18 098	0,86	11		NS
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	2 105 465	100,45	2 201 588	101,22	-4,37
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises			2 890	0,13	-100,00
Variation de stock					
Achats de matières premières et autres appr	141 591	6,75	195 832	9,00	-27,70
Variation de stock (m.p.)	23 459	1,12	10 789	0,50	117,43
Autres achats & charges externes	624 481	29,79	681 163	31,32	-8,32
Impôts, taxes et versements assimilés	54 546	2,60	41 892	1,93	30,21
Salaires et Traitements	920 010	43,89	906 655	41,68	1,47
Charges sociales	330 281	15,76	339 961	15,63	-2,85
Amortissements et provisions	33 739	1,61	40 188	1,85	-16,05
Autres charges	200	0,01	25 167	1,16	-99,20
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 128 307	101,54	2 244 536	103,20	-5,18
RESULTAT D'EXPLOITATION	-22 843	-1,09	-42 949	-1,97	-46,81
Quote parts de résultat sur opérations en co Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré					
PRODUITS FINANCIERS					
De participation			158	0,01	-100,00
Autres valeurs mobilières et créances de l'ac					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur dépré., prov. et transferts de ch					
Différence positive de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mob. d					
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			158	0,01	-100,00
CHARGES FINANCIERES					
Dotations aux amortissements., dépréciation					
Intérêts et charges assimilées	5 990	0,29	7 892	0,36	-24,10
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mob					
TOTAL CHARGES FINANCIERES	5 990	0,29	7 892	0,36	-24,10
RESULTAT FINANCIER	-5 990	-0,29	-7 734	-0,36	-22,55
RESULTAT COURANT avant impôts	-28 832	-1,38	-50 682	-2,33	-43,11
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Sur opérations de gestion	162 644	7,76	21 767	1,00	647,20

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Var. rel. (%)
Sur opération en capital					
Reprises sur prov. et dépré. et transferts de	6 450	0,31	2 843	0,13	126,89
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	169 093	8,07	24 610	1,13	587,10
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Sur opérations de gestion	434	0,02	1 685	0,08	-74,24
Sur opération en capital					
Dotations aux amortissements, dépréciation	4 175	0,20	6 858	0,32	-39,11
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 610	0,22	8 542	0,39	-46,04
RESULTAT EXCEPTIONNEL	164 484	7,85	16 067	0,74	923,71
Participation des salariés					
Impôts sur les bénéfices					
RESULTAT DE L'EXERCICE	135 651	6,47	-34 615	-1,59	-491,89

5.1.3.3 Rapports du Commissaire aux comptes de DUBUS INDUSTRIE (RCS Amiens 514 874 353) présenté à l'assemblée générale de DUBUS INDUSTRIE du 29 juin 2018

B R C

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Siège social : 15, allée Isadora Duncan - 75015 Paris
Tél: 01.42.72.99.14

Paris, le 14 juin 2018

DUBUS INDUSTRIE
57, rue Isaïe Sellier
80130 FRIVILLE ESCARBOTIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE DUBUS INDUSTRIE Exercice clos le 31 décembre 2017

Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS DUBUS INDUSTRIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS DUBUS INDUSTRIE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons notamment porté une attention particulière sur les postes que nous avons estimés significatifs à savoir :

- Les postes « clients », « Fournisseurs » et leur dénouement sur l'exercice suivant
- La valorisation des stocks

Nous n'avons pas de remarque particulière à formuler sur ces comptes.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que

les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris
Le 14 juin 2018

Pour BRC
Le Président
Bruno RONGIER
Commissaire aux Comptes



Paris, le 14 juin 2018

DUBUS INDUSTRIE
57, rue Isaïe Sellier
80130 FRIVILLE ESCARBOTIN

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Associés,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale


Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'une convention nouvelle intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'Article L.227-10 du code de commerce.

Convention de trésorerie intragroupe

Il a été signé en date du 1^{er} juin 2017 une convention de trésorerie entre la Société LVME Holding ou « société Mère » et la SAS DUBUS INDUSTRIE.

Fait à Paris
Le 14 juin 2018

Pour BRC
Le Président
Bruno RONGIER
Commissaire aux Comptes



5.4 INVESTISSEMENTS

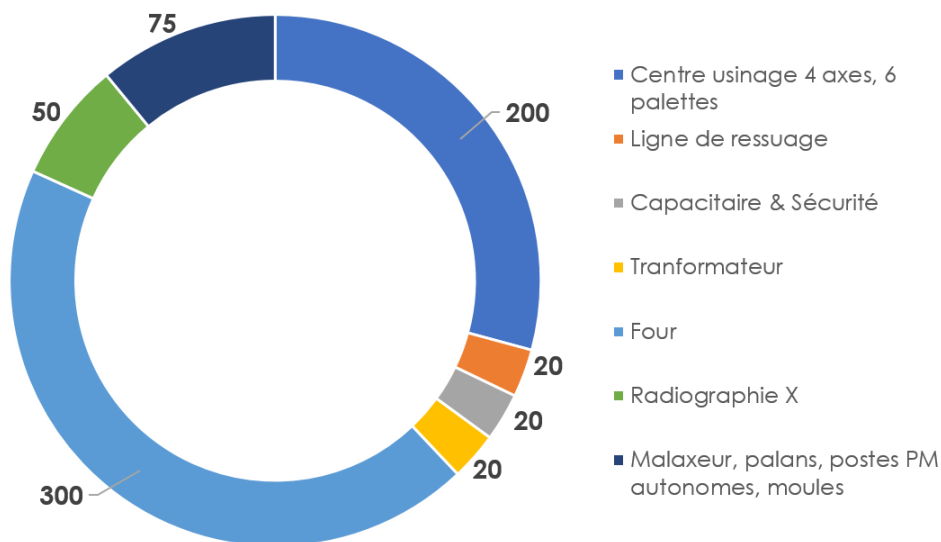
5.4.1 Principaux investissements réalisés au cours des exercices 2016 et 2017

Les principaux investissements réalisés au cours des deux derniers exercices sont détaillés ci-dessous :

Comptes individuels, normes françaises (en euros)	Exercice clos le 31 décembre 2016 (12 mois)	Exercice clos le 31 décembre 2017 (12 mois)
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	90 000	90 000
Actifs financiers non courants	0	0
Total	90 000	90 000

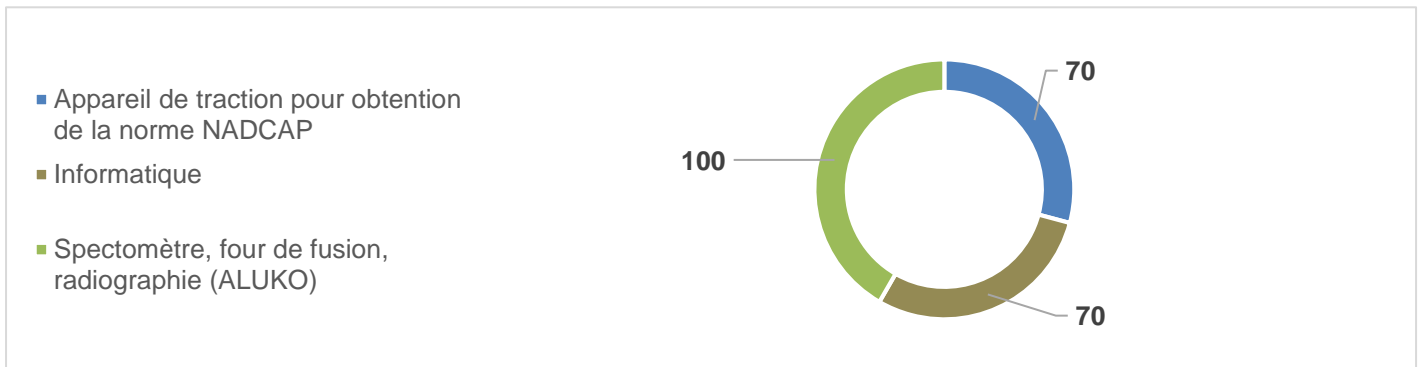
Depuis 2015, le Groupe a procédé à d'importants investissements destinés à moderniser son outil de production afin de pouvoir répondre positivement aux exigences de ses principaux clients, grands donneurs d'ordres de l'industrie aéronautique et ferroviaire. Un four de traitement thermique, ainsi qu'un centre d'usinage 4 axes – 6 palettes équipent désormais l'atelier de production de fonderie et celui d'usinage. Le Groupe a également décidé de s'équiper d'un équipement de radiographie X, qui permet de satisfaire à la norme Nadcap, exigée pour être référencé auprès de des Grands Comptes aéronautiques tels que Safran, Zodiac, Liebherr,

Dans le détail, les principaux investissements réalisés depuis 2015 se décomposent de la manière suivante (en k€) :

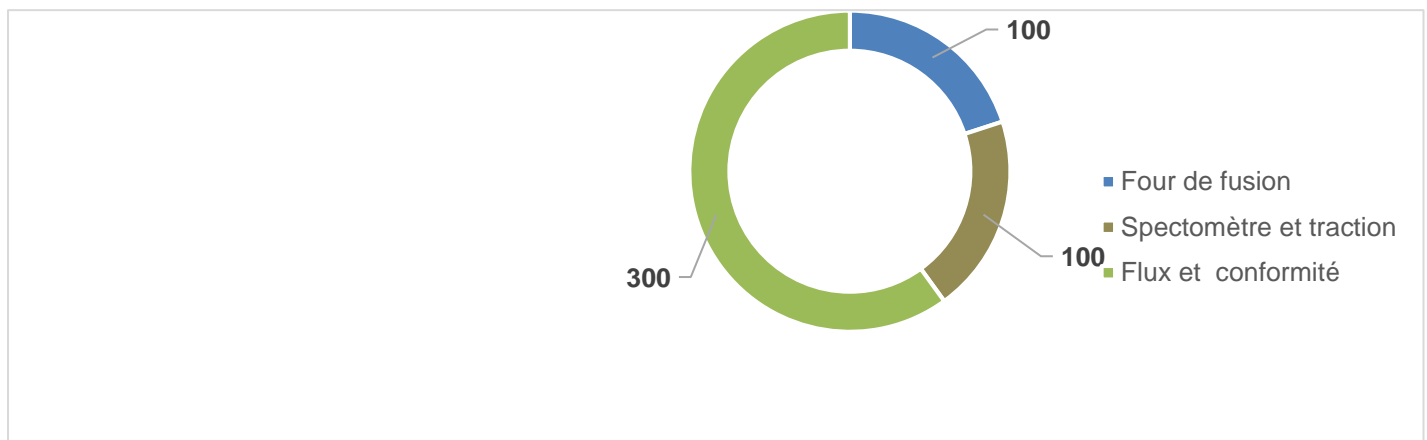


5.4.2 Principaux investissements en cours de réalisation

Investissements à court terme (2018) : 240 k€



Investissements à moyen terme (2019-2022) : 500 k€



5.5 PREVISIONS FINANCIERES DE SIVAL FONDERIE

Le compte de résultat prévisionnel intègre les activités de SIVAL FONDERIE et de DUBUS INDUSTRIE fusionnées.

Il n'a pas été tenu compte de l'impact de la fusion au niveau du bilan prévisionnel. Par simplification, il a été cumulé les deux situations nettes existantes.

5.5.1 Bilan prévisionnel SIVAL

ACTIF PREVISIONNEL

En euros	2018	2019	2020
Immobilisations	2 439 302	2 689 302	2 939 302
- Amortissements / Provisions	1 303 604	1 483 124	1 673 352
Immobilisations nettes	1 135 698	1 206 178	1 265 950
Stocks, Encours de production	1 909 701	1 916 226	1 927 626
Provisions sur stocks et encours	123 857	123 857	123 857
Créances clients	205 050	207 900	207 900
- Provisions des créances clients	26 137	26 137	-26 137
Autres créances	-	-	-
Disponibilités	414 536	587 481	696 135
Actif circulant	2 379 293	2 561 613	2 681 667
Comptes de régularisation	95 261	95 261	95 261
Total de l'actif	3 610 252	3 863 052	4 042 878

BILAN PASSIF PREVISIONNEL

En euros	2018	2019	2020
Capital	1 140 000	1 140 000	1 140 000
Réserves, report à nouveau.	160 526	282 474	611 533
Résultat de l'exercice	121 948	329 059	242 157
Provisions réglementées	107 275	107 275	107 275
Capitaux propres	1 529 749	1 858 808	2 100 965
Provisions pour risques et charges	102 900	102 900	102 900
Emprunts et dettes assimilés	1 002 761	933 321	849 993
Avances et acomptes reçus			
Dettes fournisseurs	328 979	325 846	331 027
Dettes fiscales et sociales	630 737	627 051	642 867
Autres dettes	15 126	15 126	15 126
Total des dettes	1 977 603	1 901 344	1 839 013
Total du passif	3 610 252	3 863 052	4 042 878

5.5.2 Compte de résultat prévisionnel SIVAL

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

En euros	2018	2019	2020
Chiffre d'affaires	7 467 000	7 586 000	7 686 000
Production stockée	-	-	-
Subventions d'exploitation	-	-	-
Transferts de charges	-	-	-
Reprises sur provisions	-	-	-
Autres produits d'exploitation	-	-	-
Total des produits d'exploitation	7 467 000	7 586 000	7 686 000
Achats effectués de marchandises	-	-	-
Variation de stock de marchandises	-	-	-
Achats effectués de matières	1 781 408	1 819 125	1 851 000
Variation de stock de matières	2 292	- 6 525	- 11 400
Charges externes	1 440 000	1 370 000	1 390 000
Impôts et taxes	168 396	170 405	174 643
Charges de personnel	3 762 456	3 710 916	3 835 572
Dotations aux amortissements	177 240	179 520	190 228
Dotations aux provisions	-	-	-
Autres charges d'exploitation	-	-	-
Total des charges d'exploitation	7 331 792	7 243 441	7 430 043
Résultat d'exploitation	135 208	342 559	255 957
Produits financiers	-	-	-
Charges financières	13 260	13 500	13 800
Résultat financier	-13 260	-13 500	-13 800
Résultat courant	121 948	329 059	242 157
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel	-117 651	-804 103	-648 193
Impôt sur les bénéfices	0	0	0
Résultat de l'exercice après Impôt	121 948	329 059	242 157

5.6 PREVISIONS FINANCIERES D'ALUKO - CHIFFRES CLÉS

En euros	Réalisé 2017	Objectif 2018	Objectif 2019	Objectif 2020
Chiffre d'affaires et production	820 000	820 000	830 000	840 000
Résultat d'exploitation	381 000	380 000	390 000	400 000
Résultat net après impôts	373 000	130 000	140 000	150 000
Effectif de la société	30	25	26	27

Il est rappelé que LVME Holding, entièrement détenue par Lionel VICQ, possède actuellement la totalité des titres ALUKO. Lionel VICQ s'est engagé à céder la totalité des titres ALUKO à SIVAL FONDERIE au premier trimestre 2019.

Chapitre 6

RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION DE SIVAL FONDERIE

6.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société revêt la forme d'une Société par Actions Simplifiée à Conseil d'Administration dont le fonctionnement est exposé dans les statuts.

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus.

Le conseil est composé à ce jour de :

Mandat et fonction	Nom et prénom/ Adresse professionnelle	Date de naissance	Début du mandat	Fin du mandat
Président du conseil d'administration	Lionel VICQ Route de Saint-Pierre en Val 76260 Eu	21/08/1969	Assemblée générale du 9 novembre 2018	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/2020
Membre du conseil d'administration	Patrick DUPONT Route de Saint-Pierre en Val 76260 Eu	12/06/1967	Assemblée générale du 9 novembre 2018	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/2020
Membre du conseil d'administration	Raymond SCODELLARO 8, rue Jacques Rivière 92330 Sceaux	09/06/1954	Assemblée générale du 9 novembre 2018	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/2020
Membre du conseil d'administration	Didier SALWA 10, rue de Montyon 75009 Paris	23/11/1965	Assemblée générale du 9 novembre 2018	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/2020

Le Conseil pourra s'élargir à d'autres personnes qui auront souscrit à la présente opération.

6.2 CONDAMNATION POUR FRAUDE, PROCEDURE DE LIQUIDATION, SANCTION A L'EGARD DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années :

- aucun Administrateur n'a fait l'objet de condamnation pour fraude prononcée, ni n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation de société ;
- aucun Administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- aucun Administrateur n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

6.3 AUTRES MANDATS EXERCES PAR LES DIRIGEANTS ET LES ADMINISTRATEURS DEPUIS LES CINQ (5) DERNIERES ANNEES

Nom et prénom	Mandats exercés dans d'autres sociétés au cours des 5 dernières années
Lionel VICQ	- Président de LVME HOLDING sasu (RCS 808 324 545) - Président d'ALUKO kft (Registre Entreprises Hongrie 13-09-087019)
Didier SALWA	- Administrateur et Directeur général de CiiB sa (RCS 338 689 227) - Administrateur de SOLIPAR sa (RCS 379 759 483) - Administrateur d'Air Qualité Arc en Ciel sa (RCS 418 502 787)
Raymond SCODELLARO	- Président de BLUEFIELD sas (RCS 531 389 492)

6.4 CONFLITS D'INTERET AU SEIN DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE LA DIRECTION GENERALE

A la connaissance de SIVAL FONDERIE, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de SIVAL FONDERIE, des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés.

6.5 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

La rémunération des membres de la Direction générale est fixée par le Conseil d'administration.

Enfin, afin d'associer davantage la Direction générale et de les impliquer dans le développement de SIVAL FONDERIE et à ses résultats, SIVAL FONDERIE pourra, après décision de l'assemblée générale Extraordinaire, attribuer aux membres de la Direction générale des actions ou des options de souscription ou d'achat d'actions.

6.5.1 Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices clos aux administrateurs et dirigeants de la société

Une synthèse des rémunérations et avantages en nature des membres de la Direction générale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et au titre de leur contrat de travail respectif est présentée ci-après :

6.5.1.1 Rémunération et autres avantages de Lionel VICQ

- Au 31 décembre 2017
 - Rémunération annuelle fixe : 93 123 euros brut
 - Rémunération variable : 0
- Au 31 décembre 2016
 - Rémunération annuelle fixe : 99 036 euros brut
 - Rémunération variable : 0

6.5.1.1 Rémunération et autres avantages de Patrick DUPONT

- Au 31 décembre 2017
 - Rémunération annuelle fixe : 90 921 euros brut
 - Rémunération variable : 0
- Au 31 décembre 2016
 - Rémunération annuelle fixe : 90 486 euros brut
 - Rémunération variable : 0

6.5.2 Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des dirigeants

Néant

6.6 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6.6.1 Administrateurs et mandats

Les administrateurs visés au paragraphe 6.1. ci-dessus ont été désignés par l'assemblée générale du 9 novembre 2018, pour une durée de trois (3) ans et verront donc leur mandat expirer à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020.

6.7 CONTRATS ENTRE LES ADMINISTRATEURS ET LA SOCIETE

Cf Chapitre 5.1.2.3 et 5.1.3.3, Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

6.8 COMITE D'AUDIT ET DE REMUNERATION DE SIVAL FONDERIE

Il n'est pas envisagé à court terme de mettre en place un comité d'audit et/ou de rémunération au sein de la Société, compte tenu de sa taille et de la répartition des compétences envisagée pour exercer son activité.

6.9 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société ne suit pas les recommandations du gouvernement d'entreprise des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé. Compte tenu de sa taille, la Société ne considère pas l'application de telles recommandations comme essentielles ni pertinentes à ce stade.

6.10 PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS

Néant.

6.11 PLAN INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS CONCLUES AVEC LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

6.11.2 Conventions en vigueur sur l'exercice en cours

Voir chapitre 5.3 « Rapport spécial du Commissaire aux comptes »

6.11.3 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction

Néant

6.12 INTERESSEMENT DU PERSONNEL

Il a pas encore été mis en place de forme d'intéressement des salariés par l'émission de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) ou par toute autre technique.

6.13 COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaire aux Comptes titulaire :

Monsieur Bruno RONGIER représentant BRC

15, allée Isadora Ducan - 75015 Paris

b.rongier@wanadoo.fr

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris, numéro d'inscription 66006357

Désigné par l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2013 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Commissaire aux Comptes suppléant :

Monsieur Thierry TURCAN

3, rue Léon Blum - 94240 L'Hay-les-Roses

thierryturcan@yahoo.fr

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris, numéro d'inscription 66050321

Désigné par l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2013 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Chapitre 7

ÉVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE SIVAL FONDERIE

7.1 EVOLUTION RECENTE

En 2018, SIVAL FONDERIE a poursuivi la mise en place de sa stratégie de bilocalisation et reprise de parts de marchés. L'offre de service naissante en fabrication bilocalisée de produits commence à émerger mais n'a pas encore trouvé d'écho chez un partenaire privilégié.

Pendant ce temps, les transferts de pièces sur des portefeuilles existants se poursuivent ce qui va permettre à Sival d'améliorer ses marges opérationnelles en 2019.

La filiale Hongroise Aluko se porte bien et retrouve un niveau de rentabilité proche des 15% de résultat d'exploitation.

7.2 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Interne :

Le développement du chiffre d'affaires est assuré par de la prospection. Cette prospection est accompagnée d'un suivi rigoureux des offres remises et de challenge sur les prix lorsque la prospection est jugée intéressante.

Externe :

La stratégie de SIVAL repose en partie sur la croissance externe, notamment par le biais d'acquisition d'entreprises ou d'actifs, de prise de participation ou de la constitution d'alliances dans le secteur d'activité de SIVAL FONDERIE et dans des zones géographiques où SIVAL FONDERIE souhaite se renforcer ou pénétrer.

Une étude est en cours sur une reprise de fonderie aluminium en cire perdue, qui apporterait un complément de prestation à Sival en complément à ses activités classiques. Des synergies sont envisagées pour effectuer des gains de productivité sensibles.

Chapitre 8

CARNET D'ANNONCES D'ACHATS ET DE VENTES D' ACTIONS SIVAL

Des transactions peuvent librement s'effectuer de gré à gré, directement entre acheteur et vendeur de "nominatif pur" à "nominatif pur", grâce au Carnet d'annonces.

Le Carnet d'annonces est consultable à partir du site internet de SIVAL, à la page www.sival-group.com/informations-financieres.php (conduisant à www.ciib.fr/marche-actions/annonces?id=511633).

Ainsi, les actionnaires de SIVAL peuvent librement passer des annonces de gré à gré, hors bourse

De nouvelles personnes désireuses d'acheter des actions SIVAL peuvent également passer des annonces.

Le Carnet d'annonces fonctionne sans règle de cotation strictement établie. Le prix est établi directement de gré à gré par la confrontation de l'offre et la demande.

Sival Fonderie

Announces de gré à gré | Banque d'informations | Votre compte | Aide | Retour Sociétés

Announces de gré à gré Sival Fonderie

SIVAL FONDERIE, spécialisé dans la fabrication de pièces complexes en alliages d'aluminium, regroupe trois sites complémentaires sur plus de 8000 m², dont deux en Normandie (Fonderie à Eu et usinage à Friville-Escarbotin) et une en Hongrie (Aluko à INARCS, au sud de Budapest). SIVAL FONDERIE réalise des pièces de haute technicité pour des clients de l'industrie aéronautique (Safran, Thalès, Zodiac Aerospace) et ferroviaire (Faiveley, SNCF, Alstom). Chacune des entités du SIVAL FONDERIE est certifiée ISO 9001 ou EN 9100. Au 30 juin 2018, le Groupe compte 119 salariés, dont 94 en France. Les actions SIVAL FONDERIE, (achetées de gré à gré ou souscrites à l'occasion d'une augmentation de capital) sont éligibles au PEA-PME.

Formulaire de passage d'annonces

Je veux acheter
 Je veux vendre

Quantité:

Au prix unitaire: €

Annonce valable jusqu'au:

Je suis déjà actionnaire d'une société suivie par le CiIB
 Je ne suis pas encore actionnaire d'une société suivie par le CiIB

Nom:

Prénom:

Adresse:

Code postal:

Ville:

Téléphone:

Adresse e-mail:

Je suis adhérent à l'association de protection des épargnants Love Money

Annuler Valider

Dernier cours de l'action : 12.50 €.

Actions | Mode d'emploi

Acheteurs (demande)			Vendeurs (offre)		
Quantité	Prix €	Date limite	Quantité	Prix €	Date limite
15	12.40	31 janvier 2019	12470	12.50	31 janvier 2019

• Historique des échanges
• Accès à la banque d'informations

- **Formulaire** permettant de répondre à une annonce ou en passer une nouvelle
- les **ventes** sont classés du prix le moins élevé au prix le plus élevé
- les **achats** sont classés du prix le plus élevé au prix le moins élevé

Lorsqu'une offre coïncide avec une demande, CiiB adresse automatiquement :

- **au vendeur**, un Ordre De Mouvement (ODM) indiquant le nom de l'acheteur qui deviendra nouveau propriétaire des actions cédées, à retourner signé au CiiB.
- **à l'acheteur**, une demande d'établir un chèque du montant de la cession, directement au nom du vendeur, à adresser au CiiB. Après enregistrement de l'ODM sur le registre de mouvements de titres, le CiiB remettra le chèque au vendeur.
 - Le transfert de propriété définitif est réalisé après enregistrement de l'ODM et encaissement du chèque par le vendeur.
 - CiiB s'assure ainsi de la bonne fin des règlements livraisons des actions cédées de gré à gré entre particuliers.
 - **Ces opérations sont sans frais pour les actionnaires** ; Les frais étant à la charge de la société, inclus dans le forfait annuel d'accompagnement en application du contrat conclu entre SIVAL et CiiB.

Consultation par les actionnaires de SIVAL de leur compte-titres nominatif

Une fois connecté(e) **Connexion actionnaire** , apparaît l'onglet **Profil actionnaire** leur permettant de consulter :

- leur nombre d'actions inscrites sur le registre des actionnaires
- leur historique : souscriptions, achats et ventes, opérations sur titres, ...
- Certaines informations économiques et financières sont réservées aux actionnaires

Informations sur la mise à disposition de vos actions

- Vos actions sont en "*nominatif pur*", conservées sans frais sur le registre des actionnaires de SIVAL FONDERIE.
- CiiB SA (Tél. : 01 42 46 11 73 Mail : contact@ciib.fr) est mandaté par SIVAL FONDERIE pour assurer la gestion de son registre des actionnaires.
- CiiB SA est expert en introduction en bourse, agréé *Listing Sponsor* par Euronext ; Il dispose de l'expérience et des logiciels spécifiques (<https://www.ciib.fr/documents/Registre-des-mouvements-de-titres-logiciel-ciib.pdf>) lui permettant de gérer le back-office titres nominatifs depuis un Carnet d'annonces jusqu'aux sociétés cotées en bourse sur le Euronext Access.
- Vos actions restent à votre disposition à tout moment (aucun frais de droit de garde pour le nominatif pur).
- Vous pouvez faire virer vos actions sur votre compte bancaire (mise en "*nominatif administré*"). Le code ISIN de SIVAL FONDERIE est FR0013399714. Il suffit de le demander, c'est sans frais, mais prévoir des droits de garde par votre établissement teneur de compte.

Fiscalité des actions SIVAL FONDERIE

- Les actions SIVAL achetées, ou souscrites, qui sont inscrites dans un PEA (ou dans un [PEA-PME](#)) bénéficient d'exonération d'impôt sur les plus-values de cession pendant la période de conservation de 5 ans.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Ce bulletin est à imprimer et adresser dûment rempli à SIVAL FONDERIE - Route de Saint-Pierre en Val - 76260 Eu (ou par Email à sival-group@ciib.fr)
 Vous pouvez aussi **souscrire en ligne** en cliquant [ici](#)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ :

Dénomination : SIVAL FONDERIE
 Forme juridique et capital : Société par Actions Simplifiée au capital de 500 000 €
 divisé en 100 000 actions de 5 € de valeur nominale chacune entièrement libérées
 Registre du Commerce et des Sociétés : Dieppe 508 367 752
 Code ISIN : FR0013399714
 Siège social : Route de Saint-Pierre en Val - 76260 Eu

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION :

Emission d'actions décidée par l'Assemblée Générale de SIVAL FONDERIE du 9 novembre 2018 et le Conseil d'Administration du même jour
 Nombre d'actions émises : **40 000**
 Prix d'émission : **12,5 € par action**
 Période de souscription : **du 12 novembre 2018 au 30 juin 2019**

MISE EN PLACE D'UN INSTRUMENT DE LIQUIDITÉ DES ACTIONS :

Afin de permettre à ses actionnaires d'acheter et de revendre librement leurs actions, la Société met à leur disposition le [Carnet d'Annonces](#).
 La présente souscription s'adresse aux anciens actionnaires ainsi qu'à de nouveaux actionnaires capables d'en apprécier les risques.

INFORMATIONS RELATIVES AU SOUSCRIPTEUR :

Je souscris en tant que : Ancien(ne) actionnaire Nouvel(le) actionnaire
 Joindre la photocopie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile

Nom, prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal / Ville :

Email : Téléphone :

Je déclare souscrire à actions SIVAL FONDERIE au prix unitaire de 12,5 €.

Option 1 : je joins à mon bulletin de souscription un **chèque** à l'ordre de SIVAL FONDERIE d'un montant de € représentant l'intégralité de ma souscription.

Option 2 : **j'effectue un virement** d'un montant de € représentant l'intégralité de ma souscription, vers le compte SIVAL FONDERIE à la banque LCL - 48, rue Jeanne d'Arc, 76000 Rouen, dont les coordonnées sont les suivantes : IBAN : FR38 3000 2059 2600 0007 0198 N12 / Code BIC : CRLYFRPP

Option 3 : une fois mon bulletin imprimé et rempli, **j'effectue mon règlement par PayPal** ou par  en cliquant [ici](#)

Option 4 : **je souscris à partir de mon PEA, ou de mon PEA-PME.**
 A cet effet, j'adresse une copie de mon bulletin de souscription à l'établissement teneur de mon compte PEA, ou PEA-PME, et je lui demande d'effectuer le règlement de ma souscription depuis le compte espèces.



- ✓ J'ai bien pris connaissance du [Document d'information](#), du contenu de l'avertissement mentionné en préambule et du risque de perte de mon investissement.
- ✓ Je reconnais souscrire à ce jour en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier, tel que défini à l'article 341-1 du Code Monétaire et Financier.
- ✓ Je souhaite que me soient envoyés par internet les dossiers de convocation aux Assemblées Générales de la société SIVAL FONDERIE (RCS Dieppe 508 367 752).

Fait à, le SIGNATURE :

**FINANCEMENT PARTICIPATIF
EN ACTIONS NÉGOCIABLES**

**UNE SOLUTION INNOVANTE
D'ACHAT ET DE REVENTE POUR
LES ACTIONS SIVAL FONDERIE**

Connectez-vous sur www.ciib.fr

